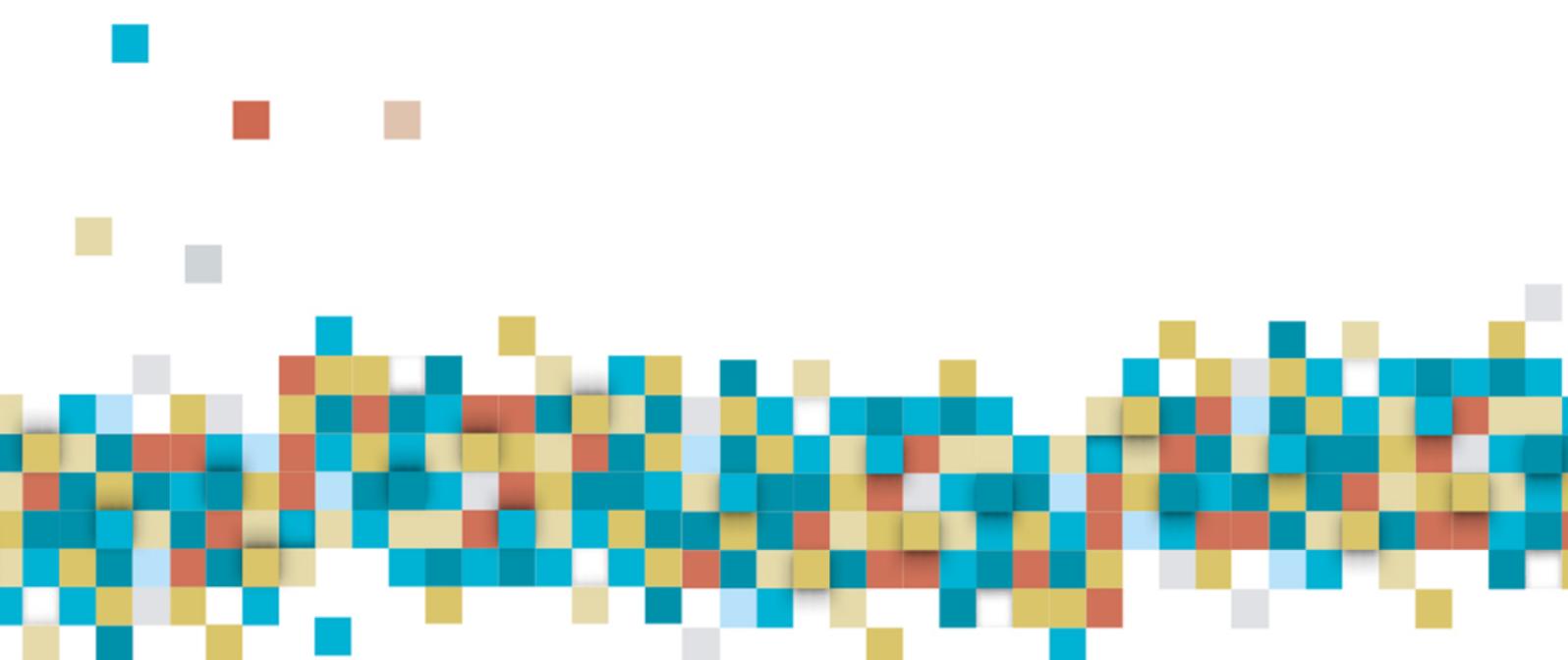


# Dénombrement des personnes sans-abri et mal logées en Région de Bruxelles-Capitale

Cinquième édition

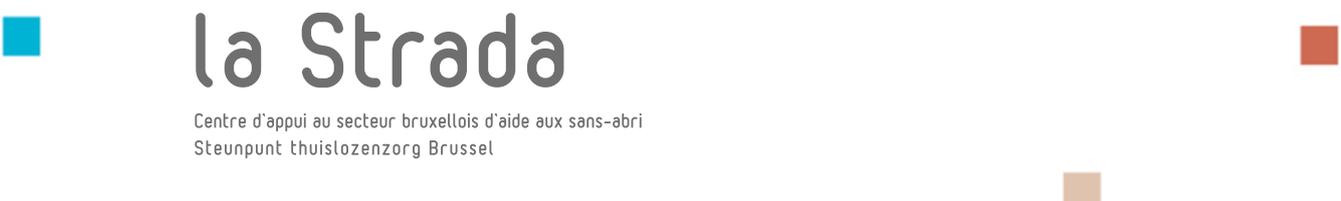
5 novembre 2018

Benoit Quittelier  
François Bertrand (pré et post-enquêtes)



la Strada

Centre d'appui au secteur bruxellois d'aide aux sans-abri  
Steunpunt thuislozenzorg Brussel







# Dénombrement des personnes sans-abri et mal logées en Région de Bruxelles-Capitale

Cinquième édition

5 novembre 2018

Benoit Quittelier  
François Bertrand (pré et post-enquêtes)

## la Strada

Centre d'appui au secteur bruxellois d'aide aux sans-abri  
Steunpunt thuislozenzorg Brussel



## Colophon

### **Coordination**

Benoît Quittelier

### **Auteurs**

Benoît Quittelier

François Bertrand (pré et post-enquêtes)

### **Avec la collaboration de**

Karen Swyngedauw

Nicole Mondelaers

L'équipe de la Strada

### **Traduction**

Robert Nijhoff

### **Graphisme**

Cardenas Fernandez Melina

Nazca Agency & Partners



# Sommaire

<b>1. Introduction</b>	<b>7</b>
<b>2. Méthodologie</b>	<b>9</b>
<b>2.1. Catégories prises en compte lors du dénombrement 2018</b>	<b>9</b>
2.1.1. Sans-abri	10
2.1.2. Sans logement	10
2.1.3. Logement précaire	12
2.1.4. Logement inadéquat	13
2.1.5. Récapitulatif	14
<b>2.2. Approche, mobilisation et information des secteurs concernés</b>	<b>15</b>
2.2.1. Mobilisation des partenaires	15
2.2.2. Données issues des structures d'hébergement	16
2.2.3. L'identification des lieux fréquentés	16
<b>2.3. Le dénombrement nocturne</b>	<b>17</b>
<b>2.4. La pré- et la post-enquête</b>	<b>18</b>
<b>2.5. Plus-value et limites de la méthodologie</b>	<b>19</b>
<b>3. Résultats du dénombrement des personnes sans-abris et mal-logées du 5 novembre 2018</b>	<b>20</b>
<b>3.1. Contexte</b>	<b>20</b>
<b>3.2. Situation générale</b>	<b>20</b>
3.2.1. Evolution 2008-2018	23
3.2.2. Répartition selon le genre	25
<b>3.3. Sans-abri</b>	<b>27</b>
3.3.1. Personnes vivant dans l'espace public	27
3.3.2. Personnes hébergées dans les centres d'accueil d'urgence et de crise	29
<b>3.4. Sans logement</b>	<b>31</b>
3.4.1. Personnes hébergées en maisons d'accueil	32
3.4.2. Personne en logement de transit des CPAS ou en ILA	33
<b>3.5. Personnes en logement inadéquat</b>	<b>34</b>
3.5.1. Personnes en logement provisoire ou non-conventionnels	35
3.5.2. Personnes en logement inadéquat, les squats	37
<b>3.6. Données complémentaires</b>	<b>38</b>
3.6.1. Logement accompagné et Housing First	38
3.6.2. Pré-enquête	40
3.6.3. Post-enquête	47
<b>4. Conclusion</b>	<b>54</b>
<b>5. Bibliographie</b>	<b>57</b>
<b>6. Liste des abréviations</b>	<b>58</b>
<b>7. Table des illustrations</b>	<b>59</b>
<b>8. Annexes</b>	<b>61</b>

## Avant-propos

La Strada a organisé le 5 novembre 2018, en collaboration avec le secteur bruxellois de l'aide aux sans-abri et de nombreux partenaires (associations et services secteurs connexes, services publics, experts de vécu, ...), la 5ème édition de son dénombrement des personnes sans-abri et mal logées en Région de Bruxelles-Capitale.

Chaque dénombrement est une photographie instantanée et donne donc une image de la situation à un moment bien précis. Les dénombrements successifs rendent possible l'obtention de données chiffrées récentes et l'analyse de l'évolution de la situation sur une période de 10 ans afin de mieux prendre en compte la réalité des personnes sans-abri et mal logées et de donner une visibilité aux situations de vie de ces personnes et à leurs besoins.

L'organisation de notre dénombrement est basée sur les catégories ETHOS « Typologie de l'exclusion liée au logement » définies par la FEANTSA (Fédération européenne des associations nationales travaillant avec les sans-abri). Cette typologie dépasse les seules situations de sans-abrisme de rue et ambitionne d'englober toutes les situations d'exclusion du logement.

Les dénombrements sont le résultat d'une collaboration avec les professionnels, les bénévoles et les experts du vécu du secteur de l'aide aux sans-abris mais aussi des secteurs de la santé mentale, du logement, des CPAS, des communes, des transports en commun, de Bruxelles Environnement et bien d'autres qui ont transmis volontairement leurs données à La Strada permettant l'existence de ce rapport.

Dès lors, l'équipe de La Strada, tient à remercier une fois de plus chaleureusement tous les participants et partenaires de ce dénombrement 2018.

L'équipe de la Strada



# 1. Introduction

Le soir du 5 novembre 2018, la Strada, Centre d'appui au secteur bruxellois de l'aide aux sans-abri, a organisé la cinquième édition du dénombrement des sans-abri ou mal-logées en Région de Bruxelles-Capitale.

Le dénombrement fait partie des missions de la Strada reconnues par la Commission Communautaire Commune. L'objectif est de fournir des chiffres réalistes à partir desquels il est possible de formuler des réponses aux questions récurrentes relatives au sans-abrisme et au mal-logement. Il s'agit non seulement de totaliser le nombre de personnes qui se trouvent en situation d'absence de logement ou dans un logement inadapté, mais aussi de prêter attention à la diversité des situations de vie précaires, aux liens entre elles et aux défis à relever.

Pour y parvenir, nous devons donc connaître à la fois le nombre de personnes qui passent leurs nuits dans la rue, les parkings, les parcs, les gares ou les stations de métro (espace public) et le nombre de personnes qui séjournent dans les structures d'accueil non-agrées, au sein de communautés religieuses, dans des immeubles inoccupés et dans des squats. En outre, les structures d'hébergement reconnues (centres d'accueil d'urgence et de crise, maisons d'accueil, plateforme citoyenne, ...) ainsi que les services d'accompagnement au logement (transit, habitat accompagné ou Housing First) doivent nous fournir des données sur le nombre de personnes prises en charge.

Le dénombrement est donc un outil fondamental car il est le seul à mettre en commun et à articuler entre elles autant de sources d'informations différentes.

## Un film composé d'une multitude d'instantanés :

Le dénombrement produit une photographie de la situation globale à un moment bien précis dans les 19 communes de l'agglomération bruxelloise. La répétition de cet instantané par l'organisation de dénombrements successifs à des moments similaires de l'année et selon la même méthodologie, permet d'analyser les évolutions de cette situation.

Le dénombrement se déroule début du mois de novembre, juste avant le démarrage du Plan Hiver. De ce fait, la photo obtenue reflète la situation des solutions d'accueil disponibles tout au long de l'année. Le dénombrement est effectué pendant une heure, entre 23h et minuit. Cela permet à la fois d'éviter le double comptage et de tenir compte exclusivement des personnes qui ont passé la nuit en rue et pas des mendiants passant la nuit ailleurs que dans l'espace public par exemple.

Depuis le premier dénombrement en 2008, quatre autres éditions ont été organisées en 2010, 2014 et 2016 ce qui nous permet de disposer de données sur 10 ans. Cela rend possible une analyse longitudinale et la mise en lumière de tendance de fond.

Les résultats du double dénombrement opéré en 2017, durant le plan Hiver, ne peuvent, par contre, pas être comparés avec ceux des autres éditions car ils ont eu lieu à un moment de l'année où l'offre d'accueil d'urgence était temporairement accrue.



## Un cadre de recherche internationalement reconnu :

La construction du dénombrement par La Strada s'est appuyée sur la typologie ETHOS (European Typology on Homelessness and Housing Exclusion) de la FEANTSA (Fédération Européenne des Associations Nationales qui Travaillent avec les Sans-Abri). Cette typologie vise une compréhension globale du sans-abrisme et intègre non seulement des situations de vie à la rue mais aussi toutes les autres situations d'exclusion ou de mal logement. Elle établit ainsi une distinction entre les personnes qui sont sans-abri, sans logement, en logement précaire et en logement inadéquat.

Afin de prendre en compte au mieux ces différentes catégories conceptuelles, la Strada récolte trois types de données à l'échelle de la Région Bruxelloise : le nombre de personnes résidant dans des structures d'accueil reconnues ou non et dans des formes alternatives de logement, le nombre de personnes passant la nuit dans l'espace public et des données complémentaires permettant de contrôler la qualité des chiffres récoltés, notamment par le biais d'enquête dans les services d'accueil de jour.

## Une collaboration intersectorielle :

Le dénombrement bruxellois est un projet collectif du secteur de l'aide aux sans-abri et de ses nombreux partenaires (autorités locales, Police, STIB, Bruxelles-Environnement, ...). Sans cette collaboration, il ne serait pas possible de récolter des données exhaustives sur les différentes situations de vie répertoriées dans la typologie ETHOS. Cette implication des acteurs du terrain à chaque étape du dispositif (signalement des lieux de vie, comptage nocturne, comité d'accompagnement, etc.) renforce la qualité des données récoltées et permet l'échange d'expertises diversifiées relatives à la question du sans-abrisme.



## Elargissement des données récoltées :

Depuis 2016, La Strada tente d'intégrer les données des CPAS et des structures d'accueil pour les demandeurs d'asile et les migrants. Toutefois, cette intégration reste toujours très partielle car les données collectées manquent encore d'exhaustivité. Il y a même eu un recul à ce niveau. La préparation mouvementée du dénombrement et les élections communales ayant eu lieu juste après la nuit du dénombrement n'ont clairement pas contribué à l'amélioration de ce volet du dénombrement encore en développement. Par ailleurs, contrairement à ce qui s'était fait en 2016, ces données n'ont pas été traitées à part car la séparation entre services d'aide aux migrants et services d'aide aux sans-abris est devenue plus floue, notamment au vu de l'évolution de la population aidée par le Samu Social et du développement de la Plateforme Citoyenne.

## 2. Méthodologie

### 2.1. Catégories prises en compte lors du dénombrement 2018

La typologie ETHOS de la FEANTSA reste la référence de la Strada. Cette typologie dépasse les seules situations de vie en rue et vise à englober toutes les situations d'exclusion du logement. En effet, aux situations d'absence de logement (séjour en rue, accueil d'urgence, hébergement pour personnes sans-abri, etc.) s'ajoutent les cas de figure où les personnes ne disposent pas d'un logement régulier exclusif au sens entendu par la FEANTSA :

« « Avoir un logement » peut être interprété comme : « disposer d'une habitation adéquate dont une personne et sa famille peuvent disposer exclusivement (domaine physique), avoir un lieu de vie privé pour entretenir des relations sociales (domaine social) et avoir un titre légal d'occupation (domaine juridique) ». » (Feantsa, 2007)

Tout manquement à l'un de ces domaines mène à une situation d'exclusion du logement. Cette typologie couvre donc toutes les situations dans lesquelles une personne se trouve dans l'impossibilité d'accéder à un logement personnel, durable et adéquat et de maintenir cet accès.

La typologie ETHOS a été élaborée dans un contexte européen. Son but est de proposer une définition fiable à l'échelle européenne et qui soit capable de s'adapter aux politiques nationales d'aide aux personnes sans-abri et à la diversité des contextes culturels, politiques et linguistiques (Edgard B., 2012). Il revient donc à chaque état d'adapter la typologie aux réalités locales en modifiant /supprimant/complétant des catégories ETHOS. Cette typologie constitue une première tentative d'élaboration d'un cadre international de recherche partagé. Une version simplifiée réduisant le nombre de catégorie de 13 à 6, existe sous le nom d'ETHOS Light. Bien que moins détaillée, nous y aurons recours pour un point spécifique que nous développerons plus en avant.

## 2.1.1 Sans-abri

La catégorie conceptuelle des sans-abri est subdivisée en deux catégories opérationnelles : les personnes vivant en rue et les personnes en hébergement d'urgence et de crise.

## 2.1.2. Sans logement

La catégorie des personnes sans logement reprend différents profils. On y retrouve notamment les personnes hébergées en maisons d'accueil pour hommes seuls, femmes seules ou avec enfant et pour familles.

Les bénéficiaires d'un accompagnement au logement se rangent également dans cette catégorie qu'il s'agisse d'accompagnement plus classique ou de Housing First.

La FEANTSA stipule qu'il doit s'agir d'un accompagnement au logement à long terme de personnes antérieurement sans-abri, au sens de personnes ayant vécu en rue ou dans des centres d'hébergement d'urgence. Si cette description s'applique clairement au Housing First, ce n'est pas toujours le cas des services de logement accompagné pour lesquels les conditions d'accès sont différenciées.



Catégories conceptuelles	Catégories opérationnelles	Situations de vie
<b>Sans-abri</b>	Personnes vivant en rue	Espaces publics intérieur (gares, stations) et extérieurs (parc, rue, ...)
	Personnes en hébergement d'urgence	Accueil de nuit, centres d'accueil d'urgence ou de crise et Plateforme Citoyenne
<b>Sans logement</b>	Personnes en foyer d'hébergement pour sans domicile	Maisons d'accueil
		Logement de transit avec accompagnement
	Personnes en foyer d'hébergement pour femmes	Maisons d'accueil pour femmes et enfants
	Personnes en hébergement pour immigrés	Secteur de l'aide aux migrants et aux réfugiés
	Personnes sortant d'institutions	Institutions pénales
		Institutions médicales
Bénéficiaires d'un accompagnement au logement à plus long terme	Quelques chiffres disponibles	
	Services d'accompagnement au logement	
<b>Logement précaire</b>	<i>Personnes en habitat précaire</i>	Provisoirement hébergés chez des amis/ dans leur famille.
		Sans baille locatif formel (sous-location)
		Occupation illégale de terrain
		Pré- et post-enquête
	<i>Personnes menacées d'expulsion</i>	Chiffres non disponibles
	<i>Personnes menacées de violences domestiques</i>	Incidents enregistrés par la police
		Chiffres non disponibles
<b>Logement inadéquat</b>	Personnes vivant dans des structures provisoires / non-conventionnelles	Structures d'hébergement non-agrées
		Occupations négociées
		Communautés religieuses
	Personnes en logement indigne	Squats
	<i>Surpeuplement sévère du logement</i>	Sous-estimation du nombre réel
		Chiffres non disponibles

**Tableau 1:** Typologie ETHOS de l'exclusion sociale liée au logement, version adaptée au contexte bruxellois. En italique, les catégories opérationnelles non-couvertes par le dénombrement.

Selon ces principes de base, seules les personnes qui vivent depuis longtemps en rue et qui cumulent des problèmes d'assuétudes et/ou de santé mentale entre en ligne de compte pour le Housing First. Dans la pratique, ces critères sont appliqués de manière plus souple et le projet Housing First du Samu Social est par exemple destiné aux jeunes. Contrairement au logement accompagné, le programme Housing First assure systématiquement la captation de logements et l'insertion dans un logement durable.

La deuxième catégorie ETHOS inclut également le logement de transit avec accompagnement. Dans le contexte bruxellois, nous pouvons adapter cette définition au logement de transit qui dans le Code du Logement, est défini comme suit :

**«Logement destiné à un public spécifique auquel un accompagnement social est assuré et dont la durée d'occupation ne peut être supérieure à dix-huit mois».**

Il s'agit donc d'un logement temporaire pour lequel la législation prévoit un accompagnement social.

La catégorie sans logement contient également les personnes hébergées ayant un statut de réfugié ou de demandeur d'asile. Etant donné la crise de l'accueil des réfugiés et la précarité du logement de nombreux demandeurs d'asile, de réfugiés (reconnus) et de personnes sans papiers, il nous a paru important d'inclure le secteur migrants/réfugiés dans ce dénombrement pour pouvoir rassembler des données de qualité. Ces données sont d'autant plus importantes que la Région de Bruxelles-Capitale est un pôle d'attraction important grâce à la présence d'organismes officiels tels que l'Office des Etrangers (OE) et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR).

Ces données n'ont été collectées de façon relativement exhaustive que lors du dénombrement ayant eu lieu durant le Plan Hiver en mars 2017. Le déroulé du dénombrement 2018 n'a pas permis d'atteindre ici le même niveau d'exhaustivité qu'en 2017. Toutefois, les structures offrant un accueil d'urgence aux migrants et aux réfugiées ont été prises en compte et intégrées aux chiffres du dénombrement. Il en va de même pour certaines structures impliquées dans le secteur depuis longtemps comme Pag-Asa. Ce point reste à analyser et à améliorer dans le développement qualitatif des futurs dénombrements.

Les personnes sortant d'institutions sont également incluses dans cette catégorie. Dans ce cadre, les institutions pénitentiaires considèrent tous les anciens détenus qui entrent en ligne de compte pour l'obtention du « kit de sortie » en tant que personnes sans logement. L'objectif de ce kit est d'octroyer aux détenus les plus précarisés des moyens de s'organiser pendant les trois premiers jours qui suivent leur sortie du milieu carcéral. La distribution de ces kits a débuté en avril 2012. Ce sont les directions des prisons bruxelloises qui sont chargées de les octroyer selon deux critères définis : disposer de moins de 100€ au moment de la libération et être dépourvu d'un point de chute.

### 2.1.3. Logement précaire

La troisième catégorie conceptuelle contient les personnes en logement précaire.

C'est le groupe le plus difficile à étudier car ces situations de vie passent sous le radar des statistiques officielles. Ainsi pour les personnes qui logent soit provisoirement dans la famille ou chez des amis soit qui ne disposent pas d'un bail locatif formel ou qui occupent illégalement des terrains nous ne disposons pas à Bruxelles de données officielles couvrant ces situations de vie.



Néanmoins, grâce à la pré- et la post-enquête menées dans les centres de jour lors du dénombrement, nous avons collecté ces données afin d'obtenir un aperçu des différentes stratégies de survie.

De même, pour les personnes menacées d'expulsion et les personnes menacées de violences domestiques, la Strada n'a pas accès à des données officielles. Néanmoins, nous collectons les données des centres de protection des victimes de violence conjugale et nous savons donc combien de personnes ont été hébergées par ceux-ci la nuit même du dénombrement.

## 2.1.4. Logement inadéquat

Dans la quatrième catégorie conceptuelle, celle des personnes en logement inadéquat, la première catégorie opérationnelle des personnes vivant dans des structures provisoires/non-conventionnelles contient à Bruxelles les personnes vivant en structures d'hébergement non-agrées (SHNA) ou hébergées dans des communautés religieuses ainsi que les personnes en occupation négociée.

On entend par SHNA, les structures offrant un hébergement payant pour personnes sans abri, qui ne sont ni agrées ni subventionnées ni contrôlées par les pouvoirs publics et qui ne sont donc pas soumises au respect de certaines dispositions telles qu'elles sont définies par voie législative pour les services d'hébergement des personnes sans-abri. Les SHNA sont tantôt des sociétés commerciales, tantôt des ASBL avec pour certaines de bonnes pratiques et pour d'autres des pratiques inquiétantes qui manifestent des manquements, voire des abus sur les personnes et sur leurs biens.

Cette catégorie contient également les personnes logées provisoirement par des communautés religieuses, ou qui trouvent abri dans un bâtiment géré par une autorité religieuse.

Les occupations négociées, reprises depuis 2013 dans le Code Bruxellois du Logement, correspondent à l'occupation précaire de bâtiments vides pour laquelle une convention est signée avec le propriétaire. Ces conventions peuvent être signées tant avec des propriétaires privés que publics comme, entre autres, des sociétés de logements sociaux. La convention prévoit plutôt un défraiement symbolique par les locataires et leur encadrement par un service social sur base d'un modèle participatif, communautaire et solidaire, de manière à favoriser l'accès au logement des personnes vulnérables (par exemple, Leeggoed avec le soutien de Samenlevingsopbouw Brussel). La Fédération Bruxelloise de l'Union pour le Logement (FEBUL) est reconnue depuis 2014 dans son rôle de négociateur avec les propriétaires et pour son expertise en matière d'encadrement et de soutien des organisations qui accompagnent de tels projets. La FEBUL collabore avec la Strada dans le recueil de données des personnes se trouvant dans des occupations précaires.

Cette dernière catégorie conceptuelle reprend également les personnes qui séjournent en squat ou dans des logements jugés indignes. Selon la législation, on entend par squats des logements inhabitables ou des bâtiments vides. Les conditions de vie des habitants de squat sont très variables et peuvent parfois ne différer que peu de celles des personnes vivant en rue.

Il est difficile d'accéder aux données des personnes qui séjournent dans des squats. Grâce à l'aide de la FEBUL, nous avons eu accès à une partie de cette sphère mais ce sont souvent les squats les plus importants, les plus connus et ceux les plus actifs. La loi anti-squat a ici eu un impact fort sur la qualité des données récoltées et les squats semblent être plus que jamais retournés dans la clandestinité.

Enfin, en ce qui concerne les « personnes qui vivent dans des conditions de surpeuplement sévère » (13), la Strada ne dispose pas de chiffres ni d'opportunités pour dénombrer ces personnes à Bruxelles. Notons néanmoins que dans son enquête de 2017, l'Observatoire des Loyers constatait que 26 % de l'échantillon de 4500 logements étudiés étaient considérés comme surpeuplés, dont 6% dans une situation de surpeuplement sévère (De Keersmaecker M.-L., 2018, p 29).

## 2.1.5. Récapitulatif

Avec le dénombrement des personnes sans-abris et mal-logées, la Strada arrive à collecter des données pour 9 des 13 catégories opérationnelles de la typologie ETHOS. Les personnes en logement précaire, les personnes menacées d'expulsion ou de violences conjugales et les personnes vivant dans des conditions de surpeuplement sévère passent encore sous le radar car nous ne disposons pas, à ce jour, d'outils statistiques permettant de les recenser.

En outre, dans différentes catégories couvertes par le dénombrement, nous ne pouvons fournir qu'une sous-estimation de la réalité par manque d'exhaustivité des données récoltées. C'est le cas notamment des personnes en logement de transit (manque de retours des CPAS), des personnes en hébergement pour immigrés ou des squats (tous les squats n'étant en relation avec la FEBUL).



## 2.2. Approche, mobilisation et information des secteurs concernés

Chaque dénombrement est organisé en étroite collaboration avec le secteur bruxellois de l'aide aux personnes sans-abri ou mal logées. D'autres secteurs connexes apportent leur soutien : notamment la STIB, la SNCB, Bruxelles-Environnement, etc. Des communes et des CPAS sont confrontés à la problématique et offrent également leur soutien. L'expertise et la collaboration de ces organisations, services et bénévoles sont nécessaires pour les raisons suivantes :

- ▶ L'identification des lieux précis où les personnes sans-abri passent la nuit. La Strada les cartographie et délimite les zones du dénombrement nocturne ;
- ▶ La participation au dénombrement : pour couvrir les 19 communes bruxelloises, nous devons pouvoir compter sur un minimum de 180 bénévoles ;
- ▶ La consolidation du nombre de personnes qui font appel à l'offre de services résidentiels et de logement accompagné (aide aux personnes sans abri et aux migrants) ;
- ▶ La réalisation d'un questionnaire dans les jours qui précèdent et le jour qui suit le dénombrement afin de recueillir des informations au sujet du sans-abrisme caché, essentiellement des personnes en logement précaire (famille ou amis) ou en logement inadéquat (insalubre ou inhabitable) et le contrôle des résultats ;
- ▶ La validation des résultats du dénombrement et l'analyse des données recueillies.

### 2.2.1. Mobilisation des partenaires

La première étape consiste à inviter les services d'aide aux personnes sans-abri et les autres partenaires à participer à cet événement afin de recueillir les données, tout en rappelant les objectifs et la plus-value de la démarche. Grâce à l'envoi d'informations par mail et à l'organisation de moments de rencontre, les résultats du dénombrement précédent et les différentes phases préparatoires sont expliquées (comme l'identification des lieux fréquentés), le déroulement du dénombrement et des pré- et post-enquêtes ainsi que les formulaires à remplir.

Les organisations sont mobilisées pour partager leurs données. Les travailleurs des services (aide aux sans-abri, aide aux migrants/demandeurs d'asile et autres secteurs amenés à côtoyer régulièrement les personnes sans-abri et leurs bénévoles) sont sollicités pour participer au dénombrement. De même, les pouvoirs locaux (communes et CPAS) sont impliqués et sollicités pour autoriser leurs services à participer. Etant donné le nombre élevé de zones à parcourir, nous faisons également appel aux volontaires de la Croix Rouge.

## 2.2.2. Données issues des structures d'hébergement

Les maisons d'accueil et les autres structures d'hébergement (centres d'accueil d'urgence, structures d'hébergement non-agrées, occupations négociées, structure d'accueil et initiatives pour migrants, etc.) sont invitées à fournir leurs chiffres relatifs à la nuit du dénombrement (nombre d'hommes, de femmes et d'enfants de moins de 18 ans). La Strada transmet préalablement des formulaires - par l'intermédiaire des fédérations ou structures faitières - qui doivent être complétés au moment du dénombrement ou au plus tard le lendemain matin de celui-ci et renvoyés à la Strada.

Les communautés religieuses ainsi que les hôpitaux bruxellois sont eux aussi impliqués et sollicités pour transmettre le nombre de personnes qui ont été accueillies au sein de leurs structures la nuit du dénombrement. Pour les hôpitaux, cela concerne les personnes sans-abri qui se sont annoncées comme telles aux urgences la nuit du dénombrement.

## 2.2.3. L'identification des lieux fréquentés

Le dénombrement nocturne couvre les 19 communes de la Région de Bruxelles-Capitale. Il est cependant impossible de parcourir l'ensemble des lieux publics, rues et parcs de Bruxelles en une heure de temps, sous réserve d'avoir un nombre absolument irréaliste de bénévoles.

Dans un premier temps, la Strada fait appel à l'expertise et à la connaissance des services et des travailleurs sociaux impliqués pour identifier les principaux lieux fréquentés le soir par les personnes sans-abri. Il est crucial que cette identification des lieux se fasse dans le mois qui précède le dénombrement, de telle sorte que les informations transmises soient les plus actuelles possibles. Beaucoup de personnes passent la journée en rue (par exemple pour faire la manche) mais quittent celle-ci pour rejoindre soit leur logement (précaire), soit l'hébergement qu'ils occupent momentanément. Ce travail d'identification doit aussi tenir compte d'une plage horaire pour que seuls les endroits fréquentés la nuit par les personnes sans-abri soient pris en compte.

En Région Bruxelloise, ceux qui détiennent ces informations sont principalement les travailleurs de rue. Ils sont donc sollicités en tant que source privilégiée afin d'identifier les lieux où dorment les personnes sans-abri. Bien que les travailleurs de rue possèdent une très grande expertise de repérage, d'autres services, voire des particuliers, peuvent également identifier d'autres endroits. Dans le cadre de leur travail, les travailleurs de rue font eux aussi appel aux citoyens pour la signalisation des endroits exploités par les sans-abri.

Nous réalisons ensuite une cartographie de ces lieux à l'échelle de la Région de Bruxelles-Capitale.

Dans un deuxième temps, nous procédons à un quadrillage «logique» de la Région en regroupant les lieux proches en « zones à explorer » : nous partons du principe que les zones situées dans le Pentagone doivent pouvoir être parcourues à pied en une heure. Hors du pentagone, elles doivent pouvoir être parcourues en une heure à vélo ou en voiture.



Enfin, des contacts sont établis avec les sociétés de transports publics susceptibles de participer ou de nous aider à la réalisation du dénombrement. Tant la STIB que la SNCB sont sollicitées pour nous communiquer les endroits où les personnes sans-abri passent la soirée. Il leur est également demandé de mettre leurs agents de sécurité à disposition pour le dénombrement dans leurs gares et stations respectives. Les sociétés de parkings (Q-Park, Indigo et Interparking) sont contactées pour signaler à la Strada les lieux de refuge et en permettre l'accès aux bénévoles la nuit du dénombrement.

Pour cette édition 2018, la Région bruxelloise a été divisée en 71 zones qui ont été parcourues par 134 bénévoles. Du fait d'un nombre croissant d'endroits signalés et d'une plus grande distribution sur le territoire bruxellois, plus de zones ont dû être couvertes à vélo ou en voiture que les éditions précédentes.

Chaque équipe est informée uniquement des points prioritaires signalés dans leur zone respective. Toutes les informations issues des zones répertoriées sur la carte de la Région bruxelloise sont considérées comme des données confidentielles. Seule l'équipe responsable du dénombrement de la Strada a accès à l'ensemble de ces informations.

## 2.3. Le dénombrement nocturne

La méthode du dénombrement nocturne consiste à compter les personnes dormant dans l'espace public extérieur (rues, parcs, etc.) ou intérieur (gares, stations de métro, hall d'immeubles publics, etc.).

Sa réalisation n'est possible qu'avec la mobilisation de nombreux bénévoles compteurs impliqués pour la circonstance. La Strada fait appel à des compteurs ayant une certaine connaissance et une affinité avec les personnes sans-abri ou sans logement

C'est ainsi que nous pouvons dépasser les représentations hasardeuses et les préjugés qui existent au sujet de ce public. Lors de la composition des équipes, nous rassemblons des compteurs expérimentés (comme des travailleurs de rue et des maraudes) avec des débutants (moins familiarisés avec ce public). Dès que les équipes sont constituées, nous leur attribuons une zone en tenant compte de leurs préférences, de leurs contraintes, de leurs moyens de locomotion et de leur connaissance de la Région bruxelloise.

Tout comme pour les éditions précédentes, le dénombrement a lieu durant une heure : de 23 heures à minuit.

Le soir du dénombrement, les bénévoles, qui ne sont pas dédommagés par la Strada, se rassemblent 3 heures avant le début de l'opération. Ce rassemblement permet aux compteurs de faire connaissance avec leur coéquipier et de se familiariser avec la zone qui leur est attribuée. La méthodologie et les objectifs du dénombrement sont exposés par les responsables de la Strada.

Chaque équipe reçoit une carte délimitant la zone géographique contenant les lieux et rues prioritaires et leurs limites précises. On leur demande de parcourir prioritairement ces endroits, signalés comme lieux où des sans-abri ont passé la nuit dans les semaines qui ont précédé. Afin d'éviter les doubles comptages, l'équipe ne tient pas compte des personnes sans-abri qui se trouvent hors de sa zone, même s'il s'agit d'une zone limitrophe.

Avant le début de l'opération, chaque compteur est prié de signer un engagement moral, par lequel il s'engage à rester discret, à respecter les personnes à la rue et à ne pas les déranger ou les réveiller. Les compteurs s'engagent à assurer la fiabilité des données, en transmettant ces données exclusivement aux collaborateurs de la Strada qui sont chargés du traitement et de l'analyse de ces données.

Suite au briefing, chaque équipe se rend dans sa zone et effectue le dénombrement précisément de 23 heures à minuit. L'opération se termine par le retour (d'au moins un des deux membres) des équipes au point de rendez-vous pour restituer les formulaires complétés. Chaque formulaire est parcouru avec un travailleur de l'équipe de la Strada afin de garantir la lisibilité et la fidélité des informations récoltées. Les données sont ensuite directement encodées dans une base de données puis soumises à l'analyse.

Ajoutons que le dénombrement nocturne est un moment important pour les partenaires issus du secteur sans-abri, des secteurs connexes et des services qui travaillent avec des personnes sans abri et sans logis. Par respect pour les personnes concernées, la présence de journalistes ou d'autres médias est exclue.

## 2.4. La pré- et la post-enquête

Afin de consolider et de vérifier les résultats du dénombrement et d'obtenir un tableau plus complet des différents types de situations de vie, nous conduisons préalablement (deux semaines avant) et le jour suivant le dénombrement, une enquête dans des centres d'accueil de jour, d'accueil d'urgence et des équipes de travail de rue. C'est ici qu'interviennent les experts du vécu.

Lors de la pré-enquête, nous orientons le questionnement vers quelques variables sociodémographiques, l'usage des services sociaux par les personnes sans-abri et mal logées et les lieux de séjour lors de la nuit précédente et lors de la semaine écoulée. Nous utilisons pour cela le questionnaire du dénombrement de 2010. Les entretiens sont réalisés grâce à une liste de questions, de manière ouverte et empathique, adaptée au public cible. Les résultats de cette enquête complémentaire livrent notamment des informations permettant d'identifier les points prioritaires et de délimiter les zones.

La post-enquête poursuit un double objectif : d'une part, obtenir une deuxième distribution des différentes situations de vie reprises dans le dénombrement et, d'autre part, d'obtenir une estimation du nombre de personnes qui n'ont pas pu être comptabilisées la nuit-même (sans-abrisme caché).



La réalisation de ce questionnaire a lieu en étroite collaboration avec les centres de jour et les services de travail de rue. Ils ne sont pas seulement consultés au sujet des modalités de l'enquête mais aussi impliqués par le questionnement de leurs usagers. Ces services atteignent durant la journée certaines personnes qui, pendant la nuit du dénombrement, n'auraient pas voulu ou pas pu recourir à une structure d'accueil.

La plupart de ces services à bas seuil sont sur-sollicités. Afin de ne pas saturer leurs travailleurs, des équipes d'experts du vécu et d'étudiants ont été mises en place pour réaliser les enquêtes. Lors de la sélection des étudiants, on a tenu compte de leurs connaissances linguistiques.

La Strada souhaite intégrer au maximum ce type de services à l'élaboration des questionnaires afin de pouvoir broser une image aussi complète que possible de la diversité des personnes sans-abri et mal logées et de leurs besoins en Région de Bruxelles-Capitale. Pour cette édition, 13 services ont été sollicités et 33 questionnaires ont été complétés avant le dénombrement, et 83 le jour suivant. L'annexe présente la liste des services partenaires et les questionnaires.

## 2.5. Plus-value et limites de la méthodologie

Tout comme les autres éditions du dénombrement bruxellois des personnes sans-abri et mal logées, le présent dénombrement connaît aussi ses limites. Il s'agit d'une photographie instantanée qui donne donc un aperçu de la situation à un moment donné.

En 10 ans, l'outil statistique qu'est le dénombrement a évolué et s'est affiné. Le contexte dans lequel il a lieu a également beaucoup changé avec une crise migratoire accrue ces dernières années. S'agissant d'une instantanée, les analyses longitudinales ne peuvent se faire qu'en comparant les dénombrements entre eux. Or dans ce contexte, il est important d'arriver à identifier quelle part des évolutions observées est due à l'amélioration de l'outil et quelle part est liée à la transformation de la réalité. Entre 2008 et 2014, l'outil statistique a beaucoup évolué, de nouvelles sources de données s'étant entre autres ajoutées. Depuis 2014, l'outil est par contre resté relativement inchangé.

Le dénombrement bruxellois des personnes sans-abri et mal logées rassemble des données sur le nombre de personnes se trouvant dans les différentes situations de vie décrites par la typologie ETHOS et non pas sur le profil individuel de personnes sans-abri ou mal logées. Depuis le dénombrement de 2008, on a identifié clairement certaines tendances et aujourd'hui, il est possible de constater des glissements de profils. Pour plus d'informations sur le profil des usagers des centres d'hébergement d'urgence, des maisons d'accueil et des logements accompagnés, nous renvoyons au rapport sur le Recueil Central de Données rédigé par la Strada qui sera publié dans le courant de l'année 2019.

Enfin, nous voulons mettre une nouvelle fois l'accent sur le fait que pour différentes raisons qui sont présentées dans ce rapport, les chiffres sont une sous-représentation de la réalité. Malgré une bonne collaboration avec tous les partenaires impliqués, il reste difficile de recueillir les données sur certaines situations de vie regroupées sous le terme de sans-abrisme caché (coachsurlers, personnes menacées d'expulsion, etc.).

## 3. Résultats du dénombrement des personnes sans-abris et mal-logées du 5 novembre 2018

### 3.1. Contexte

Le lundi 5 novembre 2018 se situe à la fin de la première période de froid prolongée de l'hiver 2018-2019 puisque les températures sont restées sous les 5 degrés pendant plus d'une semaine (du 27 octobre au 5 novembre). Il s'agissait par contre d'une période sèche puisqu'aucune précipitation n'a été enregistrée les jours précédents. On peut supposer que cette première période de froid a poussé un certain nombre de personnes à trouver un abri. Le grand nombre de traces de présence recensé dans l'espace public semble aller dans ce sens (75).

Par rapport au dénombrement de 2016, la présence militaire en rue et dans les lieux publics est en nette recul. Néanmoins, certaines règles de sécurité ont été maintenues comme la fermeture des gares durant une période de la nuit.

### 3.2. Situation générale

Le tableau 1 synthétise les résultats du dénombrement pour trois des quatre catégories conceptuelles de la grille de lecture ETHOS : les sans-abris, les personnes sans logement et les personnes en logement inadéquat. Pour la catégorie des personnes en logement précaire, nous ne disposons toujours pas de pistes pour pouvoir recueillir des données de qualité suffisante.

En effet, il est par exemple très compliqué de faire un suivi statistique des personnes logées dans leur famille ou chez des amis, des personnes menacées d'expulsion ou sous-louant leur logement sans disposer d'un bail en bonne et due forme. Les pré- et postenquêtes, réalisées avant et après le jour du dénombrement donnent un aperçu qualitatif des différentes situations de logement précaire. Les résultats de ces questionnaires seront présentés à titre de données complémentaires.

La catégorie « sans-abri » se réfère aux personnes qui passent la nuit soit dans les espaces publics – c'est-à-dire en rue, dans les parcs, dans les stations de métro et les gares ou dans tout autre bâtiments publics- et aux personnes qui, la nuit du dénombrement, ont fait appel aux services d'accueil d'urgence et de crise. La catégorie « sans logement » reprend les maisons d'accueil, les personnes logées dans un logement de transit d'un CPAS et celles bénéficiant d'un accompagnement au logement à plus long terme. Enfin, la catégorie « logement inadéquat » regroupe les diverses situations de vie des personnes logées dans des structures d'accueil alternatives et dans diverses formes de logement précaire.



Situations de vie		Hommes	Femmes	Indéterminés	Enfants	Total
Sans-abri	Comptage en rue	327	67	133	19	<b>546</b>
	Transports publics	160	14	9	0	<b>183</b>
	Parkings	0	0	0	0	<b>0</b>
	Parcs & forêts	17	3	9	1	<b>30</b>
	Hébergement d'urgence et de crise	260	220	0	227	<b>707</b>
	Plateforme citoyenne	651	16	0	18	<b>685</b>
Sans logement	Maisons d'accueil	401	253	0	256	<b>910</b>
	Logement de Transit (CPAS)	10	6	0	4	<b>20</b>
	Guidance à domicile	475	439	0	480	1394
	Housing First	79	41	0	0	120
Logement inadéquat	Communautés Religieuses	106	155	0	4	<b>265</b>
	SHNA	176	34	0	0	<b>210</b>
	Squats	160	55	10	11	<b>236</b>
	Occupations négociées	152	108	1	72	<b>333</b>
	Hôpitaux	54	8	0	0	<b>62</b>
<i>Total</i>	<i>3028</i>	<i>1419</i>	<i>162</i>	<i>1092</i>	<i>5701</i>	
<b>Total hors guidance à domicile et Housing First</b>		2474	939	162	612	<b>4187</b>

**Tableau 2.** Répartition des personnes dénombrées en Région de Bruxelles-Capitale la nuit du 5 novembre 2018 par situation de vie (La Strada, 2019).

Pendant la nuit du dénombrement du 5 novembre 2018, un total de 4187 personnes ont été comptabilisées, parmi lesquelles 51% de personnes sans-abri, 22% de sans logement et 25% de personnes en logement inadéquat. 62 personnes (1,5%) ont passé la nuit dans les hôpitaux de la région bruxelloise tout en n'ayant pas de logement (situation non reprise dans la typologie ETHOS).

Ce résultat global passe même à 5701 personnes sans-abri et mal logées si nous prenons en compte les personnes bénéficiant d'un accompagnement au logement, qu'il s'agisse d'une guidance à domicile classique ou d'un projet Housing First. Toutefois, bien que faisant partie des catégories ETHOS associées aux personnes sans logement, nous avons décidé, comme pour les rapports précédents et en accord avec le comité d'accompagnement du dénombrement, de traiter ces chiffres à part. En effet, considérer comme sans logement des personnes bénéficiant d'un accompagnement en logement nous paraît compliqué. Même la FEANTSA, qui est pourtant à l'origine des catégories ETHOS, a retiré le Housing First et l'accompagnement en logement de sa nouvelle typologie ETHOS Light.

Situations de vie		2016		2018		Evolution 2016-2018	
Sans-abri	Espaces publics	707	20,9%	759	18,1%	+52	+7,4%
	Hébergement d'urgence et de crise	474	14%	707	16,9%	+233	+49,1%
	Plateforme citoyenne	/	/	685	16,4%	/	
Sans logement	Maisons d'accueil	854	25,2%	910	21,7%	+56	+6,5%
	Logement de Transit (CPAS)	/	/	20	0,5%	/	
Logement inadéquat	Communautés Religieuses	189	5,6%	265	6,3%	+76	+40,2%
	SHNA	288	8,5%	210	5%	-78	-27,1%
	Squats	587	17,3%	236	5,6%	-351	-59,8%
	Occupations négociées	275	8,1%	333	7,9%	+58	+21,1%
Hôpitaux		12	0,3%	62	1,5%	+50	+416,7%
<b>TOTAL</b>		<b>3386</b>	<b>100%</b>	<b>4187</b>	<b>100%</b>	<b>+801</b>	<b>+23,6%</b>

Tableau 3. Répartition par catégories des personnes dénombrées en Région de Bruxelles-Capitale et évolution entre 2016 et 2018 (La Strada, 2019).

Au total, nous avons dénombré 801 personnes de plus, ce qui représente une augmentation de 23,6% par rapport au dénombrement réalisé en 2016. Comme nous allons le détailler, les différentes catégories n'évoluent pas toutes de la même manière. Ce qui ressort immédiatement, c'est **l'augmentation drastique du nombre de personnes considérées comme sans-abri** puisqu'il passe de 1181 à 2151 (+82,1%).

Il est intéressant également de constater que **les services agréés d'aide aux sans-abri n'accueillent toujours que 38,6% de l'ensemble des personnes dénombrées** : 17% dans les centres d'urgence et de crise et environ 22% pour les maisons d'accueil et les logements de transit dépendants des CPAS. Ce chiffre est stable depuis 2016 malgré l'augmentation du nombre de places disponibles dans les centres d'hébergement d'urgence. La majorité des personnes sans-abri et mal-logées de la Région de Bruxelles-Capitale semble donc ne pas bénéficier d'un accompagnement psycho-social pourtant indispensable.

Enfin, il est important de rappeler, encore une fois, que ces résultats sont toujours une sous-estimation de la réalité. Tout d'abord parce que les sources de données existantes comportent des biais et ne peuvent pas toujours prétendre à l'exhaustivité. Nous allons le détailler plus en avant. Mais surtout parce qu'il y a un grand nombre de situations de vie pour lesquelles nous n'avons, à l'heure actuelle, pas de sources d'informations fiables.



### 3.2.1. Evolution 2008-2018

Cette édition 2018 du dénombrement marque un cap.

En effet, cette cinquième édition, la sixième si on considère le dénombrement de 2017 réalisé durant le plan hiver, permet d'analyser l'évolution sur dix ans du sans-abrisme et du mal-logement en Région Bruxelloise. Dix ans ce sont également deux législatures à l'échelle régionale. Cela semble être un bon moment pour identifier des tendances de fond et en tirer des conclusions sur le long terme.

Situations de vie	2008		2010		2014		2016		2018		Evolution 2008-2018
	#	%	#	%	#	%	#	%	#	%	
Espaces publics	269	15,6	329	16,9	412	15,8	707	20,9	759	18,2	<b>+182,1%</b>
Hébergement d'urgence et de crise	234	13,5	282	14,5	367	14,1	474	14	707	17	<b>+202,1%</b>
Plateforme citoyenne	/		/		/		/		685	16,4	/
Maisons d'accueil	785	45,4	772	39,7	813	31,2	854	25,2	910	21,3	<b>+15,9%</b>
Logement de Transit (CPAS)	/		/		/		/		20	0,5	/
Communautés Religieuses	/		/		44	1,7	189	5,6	265	6,4	<b>+502,3%</b>
SHNA	165	9,5	189	9,7	316	12,1	288	8,5	210	5	<b>+27,3%</b>
Squats	60	3,5	100	5,1	422	16,2	587	17,3	236	5,7	<b>+293%</b>
Occupations négociées	216	12,5	275	14,1	193	7,4	275	8,1	333	8	<b>+54,2%</b>
Hôpitaux	/		/		36	1,4	12	0,3	62	1,5	<b>+72,2%</b>
<b>TOTAL</b>	1729	100	1947	100	2603	100	3386	100	4187	100	<b>+142,2%</b>

**Tableau 4.** Répartition par catégorie des personnes dénombrées en Région de Bruxelles-Capitale et évolution entre 2008 et 2018 (La Strada, 2019).

Le tableau 3 donne un aperçu des résultats des cinq dénombrements réalisés par la Strada en-dehors du plan hiver. Afin de pouvoir comparer des situations similaires, le dénombrement de mars 2017 a volontairement été laissé de côté.

L'augmentation du nombre total de personnes dénombrées en situation de sans-abrisme, de mal-logement ou occupant un logement inadéquat se poursuit. En dix ans, ce chiffre a plus que doublé (+142,2%) passant de 1729 à 4187.

Très clairement, cette augmentation est en partie due à l'amélioration de l'outil statistique qu'est le dénombrement. Au fil des éditions successives, de nouvelles sources de données ont ainsi été incorporées (les communautés religieuses, les hôpitaux, les logements de transit, etc.). En outre, l'amélioration de la connaissance de la problématique et l'approfondissement

des partenariats établis ont également amélioré la précision et l'exhaustivité des différentes sources de données.

Toutefois, la Strada a toujours travaillé selon une méthodologie identique à celle de la première édition du dénombrement et la majorité des partenaires sont toujours présents. La forte augmentation des effectifs dénombrés est donc avant tout le reflet d'une réalité de plus en plus difficile et non pas un simple artefact statistique. Cela est d'autant plus vrai que, depuis 2014, il n'y a pas eu d'incorporation de nouvelles sources de données (la plateforme citoyenne et les logements de transit étant des cas particuliers qui seront discutés plus loin).

Au cours des dix dernières années, l'ensemble des situations de vie de la typologie ETHOS ont vu leur effectif respectif croître à Bruxelles. C'est particulièrement frappant pour les personnes dénombrées dans l'espace public dont l'effectif a pratiquement triplé sur la période (+182,1%) alors que la méthodologie est ici restée totalement inchangée. Après un pic entre 2014 et 2016, l'augmentation du nombre de personnes passant la nuit dans l'espace public a continué à progresser, entre 2016 et 2018, mais à un rythme moins élevé.

Cette augmentation moins forte qu'entre 2014 et 2016 est notamment due à l'accroissement du nombre de places disponibles dans les centres d'accueil d'urgence et de crise puisque le Samu Social a ouvert 200 nouvelles places entre 2016 et 2018. Cela se remarque d'ailleurs dans les chiffres puisque le nombre de personnes dénombrées dans les hébergements d'urgence et de crise a plus que triplé au cours des dix dernières années (+202,1%) ; notons que près de la moitié de cette hausse a eu lieu au cours des deux dernières années.

Enfin, l'émergence de la Plateforme Citoyenne a évidemment eu un impact considérable sur le nombre de personnes recensées dans l'espace public. Opérateur inclassable, articulant plusieurs formes d'hébergement (chez l'habitant, logements collectifs, Porte d'Ulysse), la Plateforme Citoyenne a bouleversé la gestion de l'hébergement d'urgence et de crise en Région de Bruxelles-Capitale. Si l'avènement de la plateforme pose des questions de fond et de forme, il est indéniable qu'elle a trouvé un public puisqu'elle a hébergé ou fait héberger 685 personnes la nuit du dénombrement soit quasiment autant que l'ensemble des structures d'accueil d'urgence et de crise reconnues.

Cette explosion de l'hébergement d'urgence (+594,9% en dix ans en tenant compte de la Plateforme Citoyenne) contraste très fortement avec la relative stabilité des effectifs dénombrés au sein du réseau des maisons d'accueil (+15,9%). En effet, le nombre de places disponibles en maison d'accueil est resté quasiment inchangé au cours des dix dernières années et ce malgré leur saturation constante.

Il semble que les solutions de simple mise à l'abri des personnes aient souvent été privilégiées par rapport à des solutions plus durables qui permettent pourtant la mise en place d'un véritable accompagnement psychosocial indispensable à la réintégration des personnes dans un logement et dans la société au sens large.

Ce constat n'est pas réjouissant. Il faut néanmoins le nuancer :

Premièrement, même les acteurs en charge de l'accueil d'urgence ont conscience que réintégrer les personnes nécessite un travail à plus long terme qui n'est pas possible dans le cadre de l'accueil d'urgence classique. Des initiatives sont prises



par ces acteurs afin d'aller plus loin que la simple mise à l'abri des personnes. Ainsi, dans son centre destiné aux familles situé à Woluwe-Saint-Lambert (114 personnes), le Samu Social essaye de développer un accompagnement plus poussé et sur du plus long terme. Toutefois, le seuil d'accueil demeure plus bas que pour une maison d'accueil traditionnelle, notamment sur la question des titres de séjours. Ce centre se situe véritablement à l'interface entre la première ligne que représente l'accueil d'urgence et des structures de seconde ligne comme les maisons d'accueil ;

Deuxièmement, si le nombre de place disponibles en maison d'accueil stagne depuis dix ans, ce n'est pas le cas de la guidance à domicile et du Housing First dont les chiffres sont en augmentation constante et qui, sous une autre forme, offrent un accompagnement durable aux personnes sans-abri et mal-logées. Comme expliqué précédemment, la guidance à domicile et le Housing First seront discuté à part plus loin dans ce rapport ;

Enfin, il n'est pas possible d'aborder cette explosion de l'accueil d'urgence sans tenir compte de la question migratoire. En l'état actuel de notre politique migratoire, une part conséquente des personnes hébergées dans les différentes structures d'accueil d'urgence et de crise n'ont aucun espoir d'obtenir un jour une régularisation de leur situation. Dès lors, il n'est pas possible d'entamer un véritable accompagnement de ces personnes, d'essayer de leur ouvrir des droits sociaux, etc. La seule chose qui puisse être faite, c'est d'organiser leur mise à l'abri et d'essayer qu'elles ne passent pas la nuit à la rue. Cette question dépasse clairement les compétences de la Région Bruxelloise et c'est au niveau national et supranational d'y apporter une réponse adaptée.

### 3.2.2. Répartition selon le genre :

Le tableau 4 illustre la répartition par sexe et par situation de vie des personnes dénombrées la nuit du 5 novembre 2018 en Région de Bruxelles-capitale. Tout comme lors des précédentes éditions, les hommes sont largement surreprésentés sur l'ensemble du panel. Cette surreprésentation des hommes s'est même accrue par rapport à 2016 (59,1% contre 52,7%). Cette augmentation de la part des hommes est notamment due à l'accueil de migrants par la Plateforme Citoyenne dont le public est, quasiment, exclusivement masculin (95% !).

La part des femmes est similaire à ce qui avait été observé en 2016 (22,4% contre 23%) avec toutefois un nombre absolu de femmes sans-abri ou mal-logées en augmentation (939 contre 778). À part dans les SHNA et les squats, les effectifs de femmes dénombrées ont augmenté pour toutes les situations de vie. La hausse la plus forte se rencontre dans les communautés religieuses où le nombre de femmes hébergées a plus que doublé (155 contre 75 en 2016). L'augmentation de 68% du nombre de femmes recensées dans l'espace public est également assez alarmante quand on connaît les difficultés accrues rencontrées par les femmes en rue (84 contre 50 en 2016).

Situations de vie	Hommes		Femmes		Indéterminés		Transgenres		Mineurs	
	#	%	#	%	#	%	#	%	#	%
Espaces publics	504	66,4	84	11,1	151	19,9	/		20	2,6
Hébergement d'urgence et de crise	260	36,8	220	31,1	/		/		227	32,1
Plateforme citoyenne	651	95	16	2,3	/		/		18	2,6
Maisons d'accueil	401	44,1	253	27,8	/		/		256	28,1
Logement de Transit (CPAS)	10	50	6	30	/		/		4	20
Communautés Religieuses	106	40	155	58,5	/		/		4	1,5
SHNA	176	83,8	34	16,2	/		/		/	
Squats	160	67,8	55	23,3	10	4,2	/		11	4,7
Occupations négociées	152	45,6	108	32,4	/		1	0,3	72	21,6
Hôpitaux	54	87,1	8	12,9	/		/		/	
<b>TOTAL</b>	<b>2474</b>	<b>59,1</b>	<b>939</b>	<b>22,4</b>	<b>161</b>	<b>3,9</b>	<b>1</b>	<b>0,02</b>	<b>612</b>	<b>14,6</b>

**Tableau 5.** Répartition par sexe et par situation de vie des personnes dénombrées en Région de Bruxelles-Capitale la nuit du 5 novembre 2018 (La Strada, 2019).

Le nombre de mineurs dénombrés est quant à lui demeuré relativement stable passant de 609 à 612. Entre 2014 et 2016, le nombre d'enfants recensés dans l'espace public avait explosé passant de 5 à 24. Si on constate, cette fois-ci, un léger recul, il y a encore 20 mineurs qui ont passé la nuit du dénombrement dans l'espace public.

En outre, conséquence de l'accroissement du nombre de places disponibles dans les centres d'accueil d'urgence et de crise, le nombre de mineurs y étant recensé a fortement augmenté (+64%) passant de 149 à 245.

La catégorie « indéterminés » reprend les personnes dénombrées dans l'espace public pour lesquelles nous n'avons pas pu constater avec certitude s'il s'agissait d'hommes ou de femmes. Le fait que nous ayons des personnes de sexe indéterminé pour les squats est dû au fait que le Collectif Afghan ne nous a fourni que le nombre de personnes hébergées sans sa répartition par sexe.



## 3.3. Sans-abri

### 3.3.1. Personnes vivant dans l'espace public :

Pendant une heure, la nuit du 5 novembre 2018, 759 personnes, dont 20 mineurs, ont été recensées comme ayant passé la nuit dans l'espace public. Ce chiffre est préoccupant puisque, malgré l'ouverture de nouvelles places dans les centres d'hébergement d'urgence et de crise et l'avènement de la Plateforme Citoyenne, il y a toujours plus de personnes qui passent la nuit du dénombrement dans l'espace public.

Entre 2016 et 2018, l'augmentation de 7,4% des effectifs recensés dans l'espace public (+ 52 personnes) est toutefois sans commune mesure avec l'augmentation dix fois plus importante observée entre 2014 et 2016 (+72%). En ce sens, la décision prise par les autorités régionales d'ouvrir à l'année 227 places de plus au Samu Social (Pointcarré 200) et la mobilisation des Bruxellois au travers de la Plateforme Citoyenne ont permis d'éviter une catastrophe sociale sans réussir à endiguer l'augmentation du nombre de personnes qui passent la nuit dehors. Comme en 2016, il y a environ une personne recensée sur cinq qui a passé la nuit dans l'espace public.

Il faut en outre garder à l'esprit que ces chiffres, bien que déjà inquiétants, sont une sous-estimation de la réalité.

Premièrement, au travers des rues, des gares et des stations de transports en commun, des parkings, des parcs et des forêts, 75 traces de présences ont été recensées. Tentes, cartons, couvertures, restes de nourriture et effets personnels : il s'agit d'éléments indiquant la présence d'une ou de plusieurs personnes occupant les lieux sans que celles-ci aient été présentes au moment du dénombrement.

Deuxièmement, la STIB a été un partenaire important des éditions précédentes du dénombrement car leurs agents disposent d'une vraie connaissance des points du réseau utilisés par des personnes sans-abris. Or, lors de cette édition, le partenariat n'a pas été aussi fructueux que par le passé.

Tout d'abord, dans les points du réseau où les agents de la STIB ont effectué un comptage, la méthodologie du dénombrement n'a pas été respectée. De fait, les agents ont dénombré des personnes à 16h, 17h, 22h, 22h30 et non pas uniquement entre 23h et minuit comme la procédure l'exige. Ce sont ainsi 178 personnes qui ont été exclues des résultats officiels du dénombrement car recensées hors-délais. Heureusement, un double comptage de ces zones était prévu afin de comparer les résultats des agents STIB avec ceux des bénévoles et la perte d'information a été un limitée autant que possible.

Ensuite, la STIB a prévenu la Strada, le jour du dénombrement, qu'elle n'effectuerait pas de comptage dans différentes stations de tram et de métro comme cela était pourtant convenu au départ. Dès lors, il a fallu demander à nos bénévoles, qui effectuaient un comptage en surface, de descendre dans les stations de métro et de pré-métro, ce qui a accru la taille des zones à couvrir. Par ailleurs, des équipes « métro » ont été formées afin de couvrir une partie des stations.

Conséquence de ces réorganisations de dernières minutes, malgré la présence de 134 bénévoles pour le comptage de nuit, nous avons manqué de volontaires. Ainsi, trois zones n'ont pas pu être explorées. Il s'agit de la zone centrée sur le palais d'Egmont et reprenant une partie de la petite ceinture entre Trône et Louise (zone 19), des abords du stade Constant Vandenstock à Anderlecht (zone 40) et de la zone regroupant la Place Keym et les Trois Tilleuls à Watermael-Boitsfort (zone 65). Il s'agit là d'une perte sèche d'informations qui n'a malheureusement pas pu être compensée.

Enfin, 65 personnes ont été identifiées comme en mouvement, 45 en rue et 20 sur le réseau STIB. Il s'agit de personnes qui n'étaient pas encore sédentarisées mais où divers indices laissaient à penser qu'elles sont sans-abris (sac de couchage, nombreux sacs avec des effets, personnels, ...). Cela concerne majoritairement les abords du parc Maximilien. En effet, les migrants reviennent de la côte avec le dernier train après avoir tenté de traverser vers l'Angleterre pendant la journée. Il y a donc encore beaucoup de personnes qui ne se sont pas fixées à un endroit pour passer la nuit à 23h30, voir minuit. Ces personnes en mouvement n'ont pas non plus été comptabilisées dans les résultats du dénombrement.

Zones	2008		2010		2014		2016		2018	
	#	%	#	%	#	%	#	%	#	%
3 gares principales	143	54,6	181	55	132	32	123	17,4	119	15,7
Pentagone	78	29,8	99	30,1	171	41,5	274	38,7	227	29,9
Hors Pentagone	41	15,6	49	14,9	109	26,4	310	43,8	413	54,4
<b>Total</b>	<b>262</b>	<b>100</b>	<b>329</b>	<b>100</b>	<b>412</b>	<b>100</b>	<b>707</b>	<b>100</b>	<b>759</b>	<b>100</b>

**Tableau 6.** Répartition géographique des personnes dénombrées dans l'espace public lors des dénombrements successifs réalisés en Région de Bruxelles-Capitale (La Strada, 2019).

On peut observer au fil du temps un glissement centrifuge de la population de sans-abris dénombrés dans l'espace public. En effet, au fil des dénombrements, on constate que les personnes ont délaissé l'environnement immédiat des gares et du centre-ville pour aller chercher un abri plus en périphérie. Ce mouvement centrifuge est tel qu'en 2018 la majorité des sans-abri dénombrés dans l'espace public se situe en-dehors du Pentagone (54,4%).

Il semble que les mesures de sécurité renforcées depuis les attentats, couplées aux travaux d'aménagement du piétonnier, entraînant notamment une fermeture partielle de la station de pré-métro Bourse dans le cadre de sa rénovation, aient fait du centre-ville une zone un peu moins attractive pour les personnes sans-abri. D'une manière générale, la présence de sans-abri est en porte à faux avec la volonté de rénovation et de changement de l'image du centre-ville voulus par les autorités.

Ce mouvement de glissement depuis le centre ne semble toutefois pas atteindre massivement les faubourgs de l'agglomération bruxelloise. En effet, ce sont les quartiers de la première couronne, à proximité directe du centre-ville, qui accueille la plus grande part des sans-abris dénombrés dans l'espace public. Si la question du sans-abrisme à Bruxelles ne peut pas se limiter à la question migratoire, il est indéniable que la présence de migrants a un impact fort



sur les résultats du dénombrement, tant sur le plan comptable que sur le plan spatial. Ainsi, rien que dans les quatre zones à proximité du parc Maximilien, 122 personnes sans-abris ont été recensées.

L'évolution de la part des effectifs recensés dans les gares est également riche d'enseignement.

En effet, les gares se ferment de plus en plus au public sans-abri. Le nouveau mobilier notamment ne permet pas de s'allonger pour dormir. En outre, la distribution de repas par des organisations volontaires à l'intérieur et aux alentours des gares n'est plus autorisée et des agents de sécurité Securail patrouillent régulièrement. A cela s'ajoutent les mesures de sécurité plus strictes qui ont été prises suite aux attentats de Paris et Bruxelles : la présence militaire et policière renforcée, la fermeture des gares entre 2 h et 4h, etc. Malgré cela, la population de sans-abri recensés dans les gares ne s'est que légèrement tassée au cours des dix dernières années (-16,8%).

La part des trois grandes gares bruxelloises dans le total des personnes recensées en rue s'est par contre drastiquement réduite. Si les architectures défensives mises en place, les mesures de sécurité accrues et la saturation de celles-ci dans un contexte d'augmentation constante du nombre de sans-abri ont certainement eu un impact non-négligeable, cette diminution semble être également un témoignage de l'amélioration de l'outil statistique qu'est le dénombrement. Au fil des éditions, la connaissance du terrain s'est affinée, les sources de données se sont diversifiées, les partenariats se sont renforcés ce qui permet d'obtenir une vision plus large de la réalité.

### 3.3.2. Personnes hébergées dans les centres d'accueil d'urgence et de crise

1392 personnes ont été accueillies la nuit du 5 novembre 2018 par l'un des neuf services proposant une offre très diversifiée allant de l'accueil d'urgence gratuit à l'accueil de crise payant, intensif et de courte durée. Avec l'ouverture par le Samu Social de 200 places destinées aux familles et l'émergence de la Plateforme Citoyenne, l'hébergement d'urgence et de crise a quasiment triplé à Bruxelles au cours des deux dernières années puisque seules 474 personnes y avaient été recensées en 2016 (+193,7%) !

Alors que, lors des éditions précédentes, la part de l'accueil d'urgence et de crise était de l'ordre de 14%, cette part a plus que doublé pour atteindre 33,4% en 2018. Plus d'une personne dénombrée sur trois a donc passé la nuit dans une structure d'accueil d'urgence et de crise !

Sur dix ans, l'évolution est encore plus saisissante. Le nombre de place dans les hébergements d'urgence et de crise est passé de 187 à 1392 (+644%) ! De dénombrement en dénombrement, la part du Samu Social n'a cessé d'augmenter atteignant 69,2% en 2016 avant de se réduire à 40,9% avec l'émergence de la Plateforme Citoyenne. Celle-ci a atteint en peu de temps un poids considérable puisqu'elle couvre à elle seule quasiment la moitié de l'accueil d'urgence en Région de Bruxelles-Capitale (49,2%).

Ainsi, le Samu Social et la Plateforme Citoyenne représentent à eux-seuls plus de 90% de l'hébergement d'urgence et de crise à Bruxelles. A côté d'eux, les autres services apparaissent de taille très réduite. En outre, contrairement au Samu Social, les capacités d'accueil de ces différents services sont restées quasiment inchangées au cours des 10 dernières années ; Les variations observées étant surtout des variations conjoncturelles d'occupation des places disponibles.

Centres	2008		2010		2014		2016		2018		Evolution 2008-2018	
	#	%	#	%	#	%	#	%	#	%	#	%
Samu Social (Gratuit)	90	48,1	137	50	227	61,8	328	69,2	570	40,9	+480	+533
Pierre d'Angle (Gratuit)	48	25,7	48	17,5	48	13,1	48	10,1	48	3,4	0	0
Plateforme Citoyenne (Gratuit)	/		/		/		/		685	49,2	/	
Ariane (Payant)	29	15,5	34	12,4	28	7,6	33	7	29	2,1	0	0
L'ilot 160 (Payant)	20	10,7	21	7,7	21	5,7	22	4,6	20	1,4	0	0
Hôtel social de Molenbeek (Payant)	/		21	7,7	16	4,3	19	4	13	0,9	-8	-38
Transit (Payant, drogues)	/		13	4,7	19	5,2	17	3,6	20	1,4	+7	+53,8
Abaka (Gratuit, jeunes)	/		/		4	1,1	3	0,6	3	0,2	-1	-25
SOS Jeunes (Gratuit)	/		/		4	1,1	4	0,8	4	0,3	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>187</b>	<b>100</b>	<b>274</b>	<b>100</b>	<b>367</b>	<b>100</b>	<b>474</b>	<b>100</b>	1392	<b>100</b>	<b>+1205</b>	<b>+644</b>

Tableau 7. Evolution entre 2008 et 2018 du nombre de personnes dénombrées dans les services d'hébergement d'urgence et de crise de la Région de Bruxelles-Capitale (La Strada, 2019).

La catégorie « hébergement d'urgence et de crise » contient des données issues de services qui se classent sous différentes catégories conceptuelles de la grille ETHOS. L'accueil de nuit de Pierre d'Angle et l'accueil d'urgence du Samu Social appartiennent à la catégorie 2 « personnes en hébergement d'urgence ». Les personnes hébergées dans ces centres sont donc considérées comme sans-abri. L'accueil dans ces structures est gratuit, inconditionnel, de courte durée (en principe pour une nuit) et à bas-seuil. L'accompagnement psychosocial et administratif n'est octroyé qu'à la demande de l'utilisateur. Pour les personnes sans revenus et/ou sans titre de séjour, seule cette forme d'accueil agréé et subventionnée est accessible.



L'hébergement offert par la Plateforme Citoyenne est également à ranger dans cette catégorie de l'hébergement d'urgence. La Plateforme articule trois types d'hébergement : la Porte d'Ulysse, un centre d'hébergement situé à Haren (350 personnes), des hébergements collectifs répartis sur la région de Bruxelles-Capitale (87 personnes) et l'hébergement citoyen directement en familles (248 personnes). Cette dernière forme d'hébergement se rapproche de la catégorie 8 de la classification ETHOS « personnes en habitat précaire » qui reprend notamment les gens hébergés provisoirement dans leur famille ou chez des amis. Toutefois, le fait que l'hébergement citoyen se fasse chez des inconnus et pour une nuit uniquement nous semble justifier son classement dans l'hébergement d'urgence.

L'accueil de crise répond au besoin d'accueil immédiat 24h/24 pour les personnes en situation de crise (sans-abri ou sans logement, usagers de drogues et jeunes sans logement). Il offre un accompagnement psychosocial et administratif intense pendant un court séjour. Les centres de crise orientent également les personnes vers un service offrant un accompagnement et/ou un accueil spécialisé de longue durée. A l'exception des services pour jeunes, agréés dans le cadre de l'aide à la jeunesse, l'hébergement dans ces services est payant. Ces services appartiennent donc plutôt à la catégorie opérationnelle 3 de la grille ETHOS « personnes en foyer d'hébergement pour personnes sans domicile ».

Sur cette base, l'offre de services du Samu social diffère grandement selon les implantations. L'accueil d'urgence se concentre sur les centres du Petit rempart et du boulevard Point Carré et concerne 422 personnes (147 hommes, 157 femmes et 118 mineurs). Le centre d'accueil pour familles de Woluwe est un centre d'accueil de seconde ligne où les familles peuvent aboutir après l'accueil d'urgence. Elles sont accueillies dans un centre à part afin d'éviter la confrontation avec un public ayant d'autres problématiques. Un logement stable et plus durable leur est offert avec un suivi et un accompagnement psychosocial continu. Ce centre accueillait 114 personnes la nuit du dénombrement (11 hommes, 31 femmes, 72 mineurs). Enfin, le centre Médihalte est destiné aux personnes sans-abri dont l'état de santé nécessite des soins médicaux qui sont normalement fournis à domicile. L'état de santé et la vulnérabilité déterminent la priorité de cet accueil. En 2018, 34 personnes ont été dénombrées à la Médihalte (32 hommes et 2 femmes).

### 3.4. Sans logement

Cette catégorie conceptuelle reprend les personnes hébergées en maisons d'accueil et les logements de transit dépendant des CPAS. Pour des raisons d'exhaustivité des données et de tailles des effectifs concernés (886 contre 20), nous avons décidé de discuter ces données séparément.

### 3.4.1. Personnes hébergées en maisons d'accueil :

Les maisons d'accueil offrent un accueil et un abri temporaire à des personnes qui ont besoin d'aide et qui ne peuvent temporairement pas vivre de manière autonome. L'accompagnement psychosocial, budgétaire et administratif fourni pendant le séjour vise à renforcer leur autonomie, leur bien-être et à faciliter leur (ré)intégration dans la société. La première étape est la (ré)ouverture de leurs droits sociaux. Pour leur séjour, les hébergés payent un prix journalier. Pour les personnes ne disposant d'aucun revenu mais ayant droit à l'assistance sociale, le CPAS compétent affecte une partie du revenu d'intégration sociale au paiement du séjour. Suite aux difficultés accrues rencontrées par les maisons d'accueils pour trouver des logements décentes et abordables, la durée de séjour dans les maisons d'accueil augmente constamment.

Pour rappel, les résultats relatifs au logement accompagné et au Housing First seront présentés comme des données complémentaires plus loin dans ce rapport.

910 personnes (401 hommes, 253 femmes, 256 mineurs) ont été recensées dans les maisons d'accueil la nuit du 5 novembre 2018. Cela représente une personne dénombrée sur cinq (21,7%). En 2008, ce taux était de plus de 45%. Il était encore d'une personne sur 4 en 2016 (25,2%). C'est la conséquence d'une évolution asymétrique. Alors que le nombre de personnes dénombrées a plus que doublé sur dix ans, passant de 1729 à 4187 (+142,2%), la capacité des maisons d'accueil a très peu augmenté sur la même période, passant elle de 785 à 910 (+15,9%).

	Places disponibles	Hommes	Femmes	Mineurs	Total	Taux d'occupation
Pour hommes	361	339	/	/	339	93,9%
Pour femmes	33	/	30	/	30	90,9%
Pour femmes et enfants	392	5	140	177	322	82,1%
Pour tout le monde	172	46	50	59	155	90,1%
Logements de transit dépendant d'une maison d'accueil	51	1	29	11	41	80,4%
Pour demandeurs d'asile	26	10	4	9	23	88,5%
<b>TOTAL</b>	1035	401	253	256	910	<b>87,9%</b>

**Tableau 8.** Répartition par sexe des personnes recensées la nuit du 5 novembre 2018 selon le type de maison d'accueil où elles étaient hébergées (La Strada, 2019).

La nuit du dénombrement le taux d'occupation des maisons d'accueil était proche de 90%. Sachant que certaines chambres ne sont pas utilisées pour causes de rénovations, que certains lits ne sont parfois pas alloués pour respecter l'intimité des familles (une mère et ses deux enfants occupants une chambre de 5 par exemple) et que certaines structures ont une capacité d'accueil supérieure au nombre de places pour laquelle elles sont agréées, un



tel taux d'occupation illustre la forte saturation des maisons d'accueil en Région Bruxelloise. Cela est d'autant plus vrai que plusieurs structures pour femmes et enfants nous ont signalé être en phase d'entretien pour accueillir de nouveaux pensionnaires ; ce qui explique le taux d'occupation un peu plus faible de cette catégorie.

En termes de genre, il n'y a pas d'évolution significative au niveau des maisons d'accueil. La priorité donnée aux femmes et aux mineurs continue à se marquer dans le ratio hommes-femmes de la population hébergée. Alors qu'ils représentent 59,1% de la population sans-abri et mal-logée dénombrée en 2018, les hommes ne représentent que 44,1% de la population logée en maison d'accueil.

Les femmes (27,8% contre 22,4% dans la population totale) et surtout les mineurs (28,1% contre 14,6% !) sont par contre nettement surreprésentés. Cette priorité très forte donnée aux femmes et aux mineurs n'a toutefois pas permis d'endiguer l'accroissement du nombre de femmes et de mineurs sans-abris. Ainsi, entre 2016 et 2018, le nombre de mineurs recensés dans les hébergements d'urgence et de crise a explosé, passant de 149 à 245 (+64% !). Sur la même période, le nombre de femme a augmenté de 68% en rue (84 contre 50 en 2016) et de 33 % dans les hébergements d'urgence et de crise (236 contre 177 en 2016).

### 3.4.2. Personne en logement de transit des CPAS ou en ILA

Les CPAS sont un acteur majeur de la lutte contre le sans-abrisme. C'est notamment chez eux qu'un sans-abri peut obtenir une adresse de référence lui permettant de rouvrir ses droits sociaux et de sortir petit à petit de la grande précarité. Par ailleurs, au travers des logements de transit et des initiatives locales d'accueil (ILA), les CPAS hébergent un grand nombre de personnes pouvant être considérées comme sans-abris ou mal-logées.

C'est pourquoi depuis plusieurs années La Strada essaye d'améliorer la collaboration avec ces acteurs dans le cadre du dénombrement. Malheureusement, cette année encore, malgré un soutien sans faille de la Fédération des CPAS, les données récoltées demeurent extrêmement parcellaires. En effet, sur les 19 communes de la Région Bruxelloise, seuls deux CPAS ont nous ont transmis des chiffres. Il s'agit des centres de Woluwe-Saint-Pierre et d'Etterbeek. Cela représente un recul par rapport à 2016 où dix CPAS nous avaient transmis des données.

Malgré tous nos efforts, nous n'avons pas obtenu de réponses des autres communes bruxelloises. Les élections qui avaient lieu cette année juste après le dénombrement, n'ont pas facilité les choses puisque les changements de majorité communale ont entraîné une valse de départs et d'arrivées dans les administrations communales dont dépendent les CPAS. Cela est d'autant plus frustrant que la qualité des informations fournies par les centres de Woluwe-Saint-Pierre et Etterbeek est très élevée. Le CPAS de Woluwe a, par exemple, recensé le nombre et la localisation des sans-abri présents en rue sur le territoire de la commune. Améliorer la participation et la collaboration des CPAS apparaît clairement comme le défi majeur à relever dans l'avenir pour que l'outil statistique qu'est le dénombrement gagne encore en exactitude.

Malgré cela, nous avons pu recenser 20 personnes hébergées dans les logements de transit et les initiatives locales d'accueil de Woluwe-Saint-Pierre et Etterbeek. Il s'agissait de 10 hommes, 6 femmes et 4 mineurs. Ces chiffres confirment encore une fois que les résultats du dénombrement sont une sous-estimation de la réalité et qu'une part non-négligeable de la population bruxelloise sans-abri ou mal-logée passe encore sous le radar.

### 3.5. Personnes en logement inadéquat

Cette catégorie conceptuelle ETHOS renvoie, d'une part, aux personnes vivant dans des logements provisoires ou non-conventionnels et, d'autre part, aux personnes occupant des logements jugés inhabitables.

En Région de Bruxelles-Capitale, une distinction est établie entre les personnes hébergées en structures d'hébergement non-agrées (SHNA), les personnes logées par des communautés religieuses et les personnes qui séjournent dans des occupations négociées ou des squats.

De plus en plus de personnes ne peuvent accéder à des structures agréées à cause de leur statut de séjour, de leur sexe ou des problématiques multiples qu'elles articulent. Dès lors, elles font appel à des solutions alternatives par la force des choses ou parce qu'elles ne souhaitent pas avoir recours aux structures agréées. En 2018, 1044 personnes (24,9%) ont été recensées dans l'une de ces situations de vie alternatives. Cela représente un recul par rapport à 2016 où nous avons dénombré 1339 personnes représentant 39,5% du total des personnes dénombrées. Ce recul est en partie dû à notre choix de classer la Plateforme Citoyenne dans l'hébergement d'urgence et de crise. Pendant un temps, la Plateforme a été le plus grand SHNA de la Région Bruxelloise. Sa reconnaissance par les autorités nous a toutefois poussé à la classer dans l'urgence. Il n'en reste pas moins qu'une personne dénombrée sur 4 trouve toujours des solutions en marge de toute structure d'accompagnement agréée.

	Totaux					Détails 2018			
	2008	2010	2014	2016	2018	Hommes	Femmes	Transgenre/ Indéterminé	Mineurs
SHNA	165	189	316	288	210	176	34	/	/
Communautés religieuses	/	/	44	189	265	106	155	/	4
Occupations négociées	216	275	193	275	333	152	108	1	72
Squats	60	100	422	587	236	160	55	10	11
Total	441	564	975	1339	1044	594	352	11	87

**Tableau 9.** Evolution du nombre de personnes recensées en logement inadéquat en Région de Bruxelles-Capitale (La Strada, 2019).



### 3.5.1. Personnes en logement provisoire ou non-conventionnels

Les structures d'accueil et de logement alternatif de cette catégorie ont en commun de fournir un minimum d'encadrement. Des accords ou des conventions peuvent être signés quant à la durée du séjour.

#### 3.5.1.1. Structures d'hébergement non-agrées (SHNA) :

210 personnes (5%) ont passé la nuit du 5 novembre 2018 dans l'une de ces structures d'hébergements non-agrées. Entre 2016 et 2014, le nombre de personnes hébergées dans des SHNA avait connu un recul de 9%, passant de 316 à 288. Cette tendance à la baisse se confirme et s'accroît puisque le recul est cette fois-ci de 27,1% (-78 personnes).

Les SHNA sont des structures à bas-seuil qui accueillent des personnes vulnérables pour des durées très variables. Aucun projet de réinsertion sociale n'est élaboré avec ces personnes. De ce fait, ces structures attirent essentiellement des gens qui n'ont pas accès aux structures agréées ou qui n'y trouvent pas l'offre dont elles ont besoin. C'est notamment le cas des personnes ayant des soucis d'ordre psychiatrique. La seule condition d'accès aux SHNA est l'existence d'un revenu permettant de payer l'hébergement.

Les SHNA sont des structures qui offrent un hébergement contre paiement mais qui ne sont ni agréées, ni subventionnées, et qui ne doivent par conséquent satisfaire à aucune obligation légale relative à l'accueil de personnes sans-abri, mal-logées ou vulnérables. Les SHNA regroupent des opérateurs très divers : des organisations caritatives, des ASBL et des sociétés commerciales. Toutefois, il semble qu'elles disposent rarement de personnel formé aux soins de santé et à l'accompagnement psychosocial.

Ayant assez mauvaise presse, notamment suite à l'un ou l'autre abus ayant été médiatisé, le recul de la part des SHNA doit être vu comme une évolution positive. Alors que leur existence et leurs activités sont questionnées depuis 2009 (colloque au parlement bruxellois, rapport 2010 sur l'état de la pauvreté, etc.), les SHNA semblent vouées à disparaître en Région Bruxelloise. En effet, l'ordonnance passée en 2018 et refondant complètement le secteur de l'aide aux sans-abris à Bruxelles prévoit que toutes les structures désireuses d'héberger des sans-abris devront être agréées sous peine d'être interdites d'exercer. A voir si cette ordonnance sera réellement appliquée dans un contexte de saturation des structures agréées.

En outre, dans l'hypothèse où l'ensemble des SHNA actuelles n'obtiendraient pas d'agrément, se pose la question de l'hébergement des personnes qu'elles abritent actuellement et qui n'ont pas forcément trouvé de place ailleurs dans une structure officielle. Il ne faudrait pas, qu'en voulant solutionner un problème, l'ordonnance renforce la précarité de groupes déjà très fragiles.

#### 3.5.1.2. Communautés religieuses :

L'augmentation importante de la part des communautés religieuses (+40%) confirme qu'il s'agit d'acteurs à ne pas négliger quand on discute de l'hébergement de personnes sans-abri à

Bruxelles. Deux acteurs accueillent la majorité des personnes hébergées par les communautés religieuses : il s'agit du Centre Raphaël (182 personnes) et des différentes implantations de Poverello (57 personnes).

Ces initiatives sont caractérisées par le partage d'une même foi entre le gestionnaire et les résidents. Ces structures ne comptent pas de personnel formé au suivi psychosocial ou aux soins.

Comme pour les éditions précédentes du dénombrement, nous ne disposons que de chiffres relatifs à des initiatives d'accueil issues de la communauté chrétienne. Ce qui ne signifie nullement qu'il n'existe pas d'initiatives d'accueil dans d'autres communautés religieuses. Elles n'ont simplement pas été dénombrées par manque de source valable. Mieux explorer les réseaux de solidarité existant dans d'autres communautés de foi que la communauté chrétienne est une des pistes à approfondir afin d'enrichir encore l'outil dénombrement dans les années à venir.

### 3.5.1.3. Occupation négociées :

333 personnes résidaient dans des occupations négociées la nuit du dénombrement. Avec une augmentation de 21,1% par rapport à 2016, ce chiffre n'a jamais été aussi haut alors même que la plus célèbre occupation négociée de Bruxelles, le 123 rue Royale, s'est achevée fin octobre 2018, juste avant le dénombrement. En termes de genre, la répartition est restée quasiment inchangée avec 45,6% d'hommes, 32,4% de femmes et 21,6% de mineurs. Cela représente tout de même 72 enfants et adolescents.

Contrairement aux squats qui sont occupés sans l'accord du propriétaire, une occupation négociée fait l'objet d'une convention d'occupation précaire conclue avec celui-ci. Cette autorisation d'utilisation temporaire peut être gratuite, se faire contre un dédommagement symbolique ou un loyer plus faible que sur le marché locatif traditionnel. Ces occupations ne tombent pas sous le coup de la loi sur les baux à loyer et les occupants ne peuvent pas opposer les mêmes droits qu'un locataire classique. Le propriétaire n'est pas obligé de suivre les conditions d'application d'un bail normal. Moyennant un préavis limité, il peut notamment mettre fin à l'occupation à tout moment sans avoir à se justifier. Le caractère précaire de l'occupation ne tient pas uniquement à l'absence de protection légale mais également à l'absence de normes d'habitabilité (La Strada, 2017, p. 39).

Pour obtenir les chiffres relatifs aux squats et aux occupations négociées, nous avons travaillé avec la FEBUL-BFUH qui, depuis l'officialisation de la convention de logement précaire dans le Code Bruxellois du Logement en 2013, a été mandaté pour exercer un rôle de coordination et de soutien. Actuellement, la FEBUL-BFUH accompagne 19 occupations négociées. Ce chiffre, qui était de 12 en 2016, est en constante augmentation.

En effet, bien que les loyers tendent à stagner à Bruxelles depuis 2015, cette stagnation s'opère après dix années de hausse constante (De Keersmaecker M.-L., 2018, p 29). Face cette situation, de plus en plus de personnes se tournent, par choix parfois ou par nécessité souvent, vers des solutions d'habitation alternatives. Toutefois, en raison de leur instabilité et de l'absence de véritables conditions d'habitabilité, les occupations précaires ne peuvent pas être une solution à la crise du logement à Bruxelles. Au mieux, elles peuvent être une solution temporaire



intéressante permettant aux personnes de « respirer », de se reconstruire un réseau social, un projet de vie, etc.

La loi anti-squat passée en 2017 a sans doute participé à la hausse du nombre de personnes recensées dans les occupations négociées. En effet, lorsque cela était possible, certains squats sont sans doute devenus des occupations négociées afin d'être protégés face aux risques accrus d'expulsion et à la criminalisation du squattage (un squatteur encourant dorénavant jusqu'à un an de prison !). La FEBUL-BFUH nous a confirmé que la loi anti-squat avait bien eu un effet de ce type.

### 3.5.2. Personnes en logement inadéquat, les squats

236 personnes ont été dénombrées dans les squats de la Région de Bruxelles-Capitale. Cela représente un recul de 59,8% par rapport au dénombrement de 2016 où 587 personnes avaient été recensées en squat. Ce recul est en grande partie dû à la loi anti-squat qui a criminalisé l'ouverture de squat en 2017, exposant les squatteurs à des poursuites pénales et à des expulsions accélérées.

Le terme squat renvoie à une occupation illégale de logements ou de bureaux vides pendant une longue durée. L'occupation est souvent le résultat d'une protestation contre le nombre croissant d'immeubles vides alors même qu'un manque criant de logements abordables se fait sentir. Pour d'autres personnes (toxicomanes, illégaux, personnes sans revenus, etc.) il peut s'agir d'une nécessité. Les squats abritent ainsi une population très diversifiée.

Aucune convention n'est signée avec le propriétaire lorsqu'il s'agit d'un squat. Certains squatteurs tentent bien d'approcher le propriétaire afin de pouvoir proposer une convention d'occupation précaire. D'autres se font les plus discrets possibles pour échapper à l'attention du propriétaire. Dans d'autres cas encore, le squat est une solution momentanée tolérée mais cette situation n'offre aucune stabilité. Un bourgmestre peut à tout moment déclarer un squat dangereux lorsqu'il estime que la sécurité des occupants et/ou de l'ordre public ne sont pas garantis.

La loi anti-squat a eu plusieurs impacts sur la sphère des squats à Bruxelles.

Premièrement, les squats sont retournés dans la clandestinité. Afin d'éviter les expulsions, de nombreux squats ne communiquent plus du tout avec la FEBUL-BFUH. En outre, la taille des squats a eu tendance à se réduire afin d'être plus discret pour éviter une expulsion trop rapide. Malgré cela, la durée de vie des squats a quand même été raccourcie. Les expulsions sont plus rapides et la mobilité des personnes accrue, ce qui complique considérablement le travail de suivi et d'accompagnement d'un organisme comme la FEBUL-BFUH.

Enfin, l'avènement de la Plateforme Citoyenne a sans doute également eu un impact sur le monde des squats. En effet, en offrant un abri à des personnes primo-arrivantes en situation illégale, elle a sans doute réduit la percolation de ce type de population vers le monde des squats. Ainsi, des collectifs comme La Voix des Sans-papiers, bien que toujours actifs, ne rassemblent pas des effectifs aussi importants que par le passé. En ce sens, les populations aidées par la

Plateforme ne sont pas totalement nouvelles : on les rencontre simplement ailleurs.

Malgré le net recul observé entre 2016 et 2018, le nombre de personnes dénombrées dans les squats a quasiment quadruplé sur dix ans (+293% !). Tant qu'il y aura des immeubles vides et un déficit de logements à loyer modéré, les squats demeureront une solution de repli pour des populations précarisées ne pouvant pas ou ne souhaitant pas avoir recours aux services agréés.

## 3.6. Données complémentaires

### 3.6.1. Logement accompagné et Housing First

1514 personnes étaient accompagnées dans un logement lors du dénombrement 2018. 1394 personnes recevaient un accompagnement au logement classique et 120 étaient accompagnées dans le cadre d'un projet Housing First. Dans les deux cas, cela représente une forte augmentation par rapport à 2016. La hausse est particulièrement impressionnante pour les projets Housing First dont l'effectif a doublé en 2 ans tout en présentant toujours des résultats très positifs

	Habitat accompagné					Housing First				
	2016		2018		Evolution	2016		2018		Evolution
	#	%	#	%		#	%	#	%	
Hommes	357	32,9	475	34,1	+33 %	41	68,3	79	65,8	+92,7%
Femmes	306	28,2	439	31,5	+43,5%	19	31,7	41	34,2	+115,8%
Mineurs	421	38,8	480	34,4	+14%	/		/		/
<b>Total</b>	<b>1084</b>	<b>100</b>	<b>1394</b>	<b>100</b>	<b>+28,6%</b>	<b>60</b>	<b>100</b>	<b>120</b>	<b>100</b>	<b>+100%</b>

**Tableau 10.** Evolution entre 2016 et 2018 du nombre de personnes recensées la nuit du dénombrement dans les services d'accompagnement au logement et de Housing First (La Strada, 2019).

Lors de l'accompagnement au logement, le paiement du loyer du logement est séparé de l'accompagnement et aucune date de fin de contrat n'est fixée. Beaucoup de personnes sont accompagnées durant des années et l'intensité de l'accompagnement dépend des besoins exprimés. Le Housing First se destine quant à lui à des personnes sans abri très vulnérables, qui ont passé un long moment en rue et qui font face à des problèmes de santé, mentale comme physique, ou à des problèmes d'assuétudes. Ici également, aucune date de fin n'est fixée à l'avance et l'accompagnement est dissocié du logement.

Grâce à ces formes d'accompagnement, des solutions durables sont proposées à des personnes fragilisées, qui ont de cette façon accès à un logement « stable ». Les fortes hausses observées dans ces deux situations de vie, +28,6% pour l'habitat accompagné et +100% pour le Housing First, sont donc plutôt un signal positif. Ces solutions fonctionnent bien et elles ont permis de sortir un nombre accru de personnes de la grande précarité. Si l'on considère la répartition par sexe, on constate que les hommes sont toujours majoritaires mais que la part des femmes est en légère augmentation. La part des mineurs s'est légèrement tassée au cours de ces deux dernières années.



Dans sa typologie ETHOS, la FEANTSA considère les bénéficiaires d'un accompagnement au logement comme d'anciens sans-abris. Etant donné que l'accompagnement joue un rôle prépondérant dans l'obtention d'un logement et le maintien dans celui-ci, nous considérons qu'il est important de récolter des données pour ce type de situations de vie. Il s'agit d'une information complémentaire permettant d'élargir la vision sur le nombre de personnes fragilisées sur le plan du logement en Région de Bruxelles-Capitale. La Strada garde l'espoir de pouvoir à terme élargir le spectre de ces données complémentaires à d'autres catégories ETHOS, notamment aux personnes menacées d'expulsion.

	Total 2016		Logement accompagné 2018		Housing First 2018	
	#	%	#	%	#	%
Secteur privé	220	19,2	294	21,1	20	16,7
Logement géré par le service	/		207	14,8	/	
Logement de transit	/		114	8,2	/	
Logement social	50	4,4	131	9,4	21	17,5
AIS	479	41,9	486	34,9	56	46,7
Autre	395	34,5	162	11,6	23	19,2
<b>Total</b>	<b>1144</b>	<b>100</b>	<b>1394</b>	<b>100</b>	<b>120</b>	<b>100</b>

**Tableau 11.** *Origine des logements occupés par les bénéficiaires d'un accompagnement au logement en Région de Bruxelles-Capitale (La Strada, 2019).*

Les logements dans lesquels l'accompagnement se fait, ont des origines très diversifiées. On constate que les Agences Immobilières Sociales (AIS) contribuent pour une très grande part au stock de logements exploités. Il faut donc souligner l'importance de la collaboration avec ces acteurs. Le marché locatif privé est le deuxième pourvoyeur de logements. Cela contraste avec la faible part des logements sociaux. Le frein le plus important à l'accès aux logements sociaux pour les personnes sans-abri ou mal-logées demeure les listes d'attente longue de plusieurs années. L'augmentation de la part des logements sociaux, notamment dans le cadre de partenariats est néanmoins un signal positif.

La catégorie « Autre » reprend des situations de vie très diversifiées allant du logement dépendant du CPAS, à la maison de repos en passant par des personnes hébergées chez des amis ou même à la rue (suite à la perte de leur logement par exemple). La réduction de cette catégorie en 2018 vient du fait que nous avons affiné notre questionnaire dès 2017 pour tenir compte des logements gérés directement par les services de guidance.

Concernant les projets Housing First qui ne sont plus subventionnés par le fédéral mais sont repris et renforcés par la Commission Communautaire Commune, il y a eu une augmentation de 60 à 120 personnes accompagnées qui fait suite à l'augmentation de 21 à 60 entre 2014 et 2016. Cette hausse est très encourageante car les projets Housing First obtiennent des résultats très positifs avec un public pourtant très difficile.

Alors que le nombre de places en maison d'accueil stagne, les hausses observées pour le Housing First et la guidance à domicile sont un signal encourageant. Toutefois, ces services ne peuvent fonctionner qu'en ayant accès à des logements décentes et à loyer modéré pour leurs bénéficiaires. De tels logements deviennent rares à Bruxelles et la captation de ceux-ci demandent beaucoup de temps.

Le manque de logements corrects et à loyer modéré reste la principale difficulté à laquelle sont confrontés les services d'aide aux personnes sans-abri ou mal-logées. La question de l'accès au logement au sens large doit demeurer l'un des enjeux principaux pour les autorités régionales dans les années à venir.

En effet, bien que les loyers stagnent à Bruxelles depuis 2015, cette stagnation s'opère après dix années de hausse linéaire. Si bien, qu'en fixant à 30% des revenus la part allouée au loyer, seuls 52% des ménages de la région ont accès aux 10% les moins chers de l'offre de logement de la Région de Bruxelles-Capitale. En-dehors des ménages possédant deux revenus du travail, tous les autres types de ménage doivent consacrer plus de 30% de leurs revenus au loyer...bien souvent plus de 40% (De Keersmaecker M.-L., 2018, pp 27-29). Un tel constat est particulièrement alarmant car la population bruxelloise est déjà très fragilisée. Avec un taux de risque de pauvreté situé entre 30 et 37%, Bruxelles est en effet très clairement la région la plus pauvre du pays (8 à 12% en Flandre et 18 à 25% en Wallonie).

### 3.6.2. Pré-enquête

Il convient de rappeler que les données présentées dans le cadre de cette analyse ne fournissent en rien des informations statistiques. En effet, les données issues des pré- et post-enquêtes visent à illustrer différentes situations de vie et techniques de survie et non à établir des chiffres absolus. En effet, si l'échantillon utilisé (33 questionnaires soit 33 individus) nous permet d'analyser et d'illustrer certaines situations, ce nombre ne permet en rien d'établir une réalité chiffrée des multiples situations de sans-abrisme. Ce n'est par ailleurs pas l'objectif de cette pré-enquête.

#### Objectifs poursuivis

Le premier objectif de la pré-enquête est d'appuyer le travail d'identification des zones de (sur) vie des personnes et de déterminer les lieux prioritaires afin de délimiter des zones à parcourir le jour du dénombrement. Cette année, toutefois, par manque de temps, cet objectif n'a pas été retenu. La définition des zones a été effectuée par l'ensemble de l'équipe de la Strada sur base des signalements effectués par différents acteurs du secteur, notamment les équipes de travailleurs de rue. Le second objectif de la pré-enquête est, tout comme la post-enquête, de vérifier les résultats issus du dénombrement, en collaboration avec les centres d'accueil de jour, les travailleurs de rue et les experts du vécu. Les associations qui ont été sollicitées dans le cadre de la pré-enquête sont en effet en contact avec des personnes susceptibles de ne pas avoir été hébergées dans les structures du secteur et qui vivent dans des situations de



logement précaire. Parallèlement au dénombrement, les pré-enquêtes, via un questionnaire type, permettent de collecter des données au sujet du sans-abrisme caché.

La pré-enquête s'est tenu les 22 et 23 octobre 2018 de 9h à 17h. Différentes variables démographiques ont été sondées sur le public, le lieu où les personnes ont passé les 7 nuits précédentes, leur connaissance et leur utilisation des services sociaux.

Les associations suivantes ont été contactées dans le cadre de la pré-enquête : Bij ons, le CPAS de Uccle, CLIP, Le Clos, la Consigne 23, l'Entraide, la Fontaine, Jamais sans toit, Nativitas, Pigment/meeting, Resto du cœur, Transit, en Chauffoir CPAS Schaarbeek. Certaines d'entre elles accueillent des publics spécifiques (tels que des personnes en séjour irrégulier ou des usagers de drogues). Les associations ont été sollicitées en raison du fait qu'elles proposent un accueil à très bas seuil, c'est-à-dire qu'elles n'ont pas ou peu de critères d'accès. Toutes n'ont pu participer le jour où la pré-enquête s'est tenue.

### Données générales

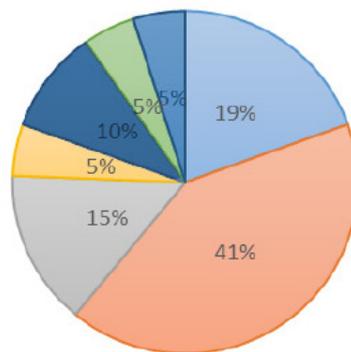
Les 33 questionnaires de la pré-enquête ont été remplis par **91% d'hommes et 9% de femmes**. L'âge moyen de ces dernières est de **37 ans** tandis que l'âge moyen des hommes est de **42 ans**. 7 personnes ont moins de 30 ans tandis que 5 personnes ont 60 ans et plus. Il n'y a pas de mineurs seuls qui se sont présentés ce jour-là dans les services ayant participé à la pré-enquête : il convient cependant d'avoir à l'esprit que plusieurs personnes en situation irrégulière en transmigration ont hypothétiquement déclaré être majeures (deux personnes présentant ce type de situation ont déclaré avoir 20 ans). Par ailleurs, les adultes (seuls ou en couple) qui indiquaient d'avoir passé la nuit précédente avec un ou plusieurs enfants étaient très peu visibles (une seule personne déclarait avoir passé la nuit précédente avec ses enfants). Le dénombrement relève quant à lui que le nombre de mineurs en situation de sans-abrisme ou de mal-logement est resté stable (612 contre 609 en 2016). Cet écart peut s'expliquer de différentes manières : d'une part, il n'y a pas de questions posées quant à la composition familiale précise dans le questionnaire de pré-enquête : il se peut donc que davantage de répondants aient des enfants mais qu'ils ne l'aient pas souligné puisque la question ne leur a pas été spécifiquement posée. D'autre part, certains enfants n'étaient peut-être pas auprès de leur parent en raison du fait qu'ils étaient à l'école.

### Les différentes formes de logement

L'accueil de crise et d'urgence est important et concerne environ **20%** des personnes interviewées : la plupart (75%) ont déclaré y dormir toutes les nuits.

**56%** des personnes rencontrées ont effectivement **passé les nuits précédentes dans l'espace public**, ce qui est beaucoup plus que dans la pré-enquête de 2016 (36%). Grâce aux précisions apportées par le questionnaire, différents constats voient le jour : il apparaît que le fait de passer la nuit dans l'espace public est marqué par l'itinérance (41%) c'est-à-dire des nuits passées dans différents espaces publics, une forte mobilité entrecoupée de recours ponctuels aux services de crise et d'urgence.

## Logement (N=27)



- Hébergement d'urgence/de crise
- Bougeant itinérant
- Gares et métros
- Hébergé par des amis
- Abris de fortune
- Logement précaire
- Squat

Les questionnaires ont également permis de mieux appréhender ce que peut être l'espace public en termes de logement : cave, grenier, cabane, usine, bâtiment en ruine et hall de banque sont autant d'espaces où certaines personnes passent effectivement la nuit. Si on ajoute à cette catégorie celle des personnes logeant en squat, environ les **deux tiers** des personnes se trouvent dans une situation de logement ne proposant aucune forme d'aide ou d'accompagnement.

Le phénomène du **logement chez un particulier** (4,5%) n'est pas à négliger. En effet, il se caractérise par l'absence de logement propre et par le risque réel qu'à tout moment cet hébergement précaire prenne fin sans l'alternative d'une solution de logement durable à la clef. Par ailleurs, cette solidarité n'est pas sans risque, et ce, pour les deux parties. En effet, si l'hôte bénéficie d'un revenu issu de l'aide sociale ou de la sécurité sociale, il risque de voir ce revenu diminué si la cohabitation de fait était connue. La personne accueillie pourrait être confrontée au même danger. Cette forme d'aide vers laquelle certaines personnes sont souvent spontanément orientées, peut être mise à mal, voire non réalisée, car aider pourrait être synonyme de risque et de plus grande précarité. Notons encore que le recours à cette forme de logement existe à des fréquences tout à fait variables.

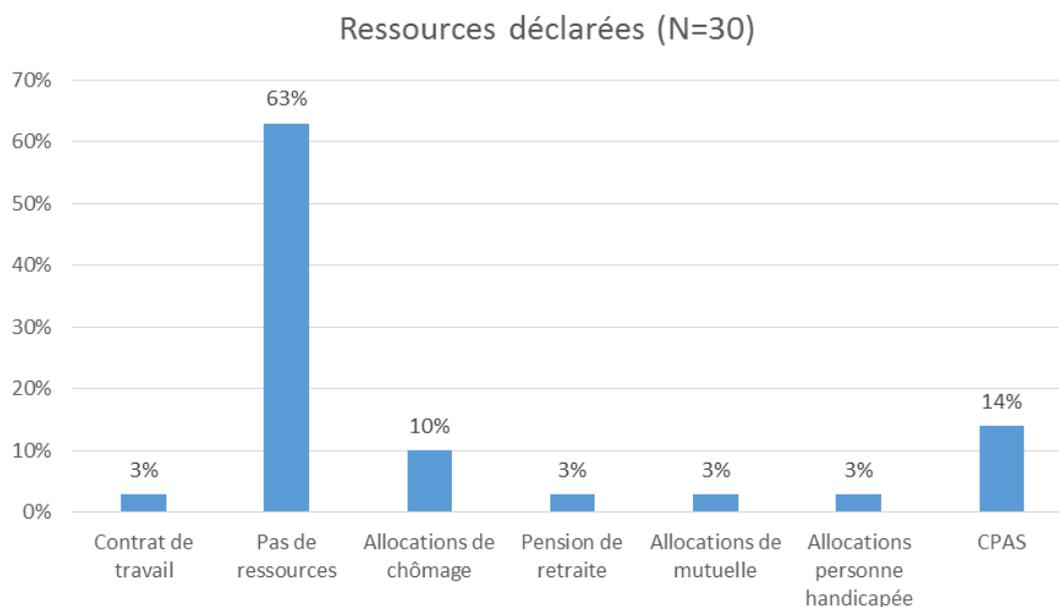
Sans avoir analysé ce type d'hébergement en particulier, au-delà du nombre de places effectivement disponibles en maison d'accueil, l'accès payant peut représenter un frein pour certaines personnes. Par ailleurs, ces maisons fonctionnant sur base de certains critères d'admissibilité, toute personne n'y a pas accès *de facto*.



## Les revenus disponibles

- Aperçu général :

Les pré-enquêtes nous permettent de faire un lien entre les sources de revenus et la situation de mal logement des personnes rencontrées.



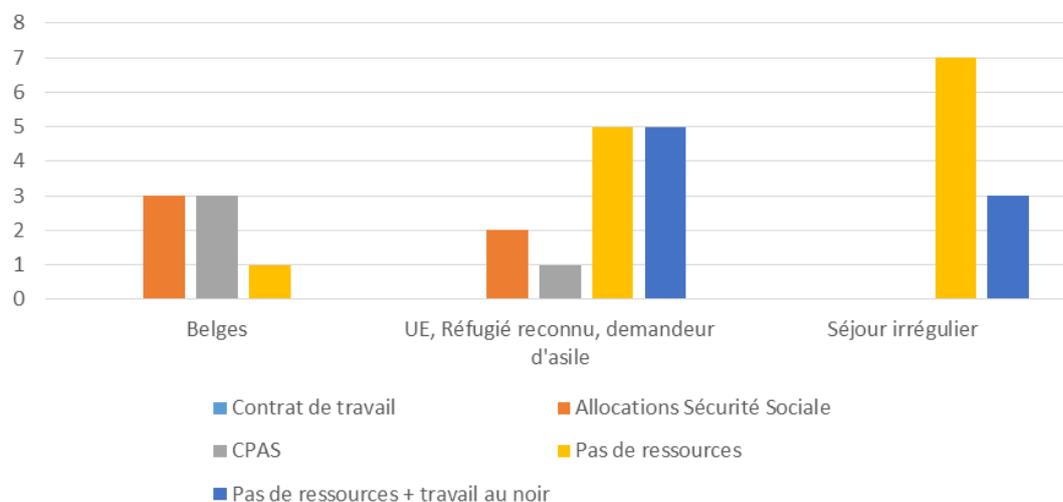
Si on reprend les catégories les plus vulnérables en matière de revenus, nous constatons que 63% des personnes interviewées ne disposent d'aucun revenu (faire la manche, vente d'objets ou pas de ressources). La moitié d'entre-elle (53%) dorment dans l'espace public, toutes les nuits ou régulièrement. Rappelons que ces chiffres doivent être appréhendés avec prudence, l'échantillon de départ n'est plus du tout représentatif quantitativement et risquerait d'entraîner des conclusions hasardeuses.

D'autres catégories de personnes sont pourtant particulièrement vulnérables également. Si on regarde les chiffres des personnes pensionnées, sous mutuelle, en chômage, en situation de handicap ou aux CPAS, 11 personnes se retrouvent cette fois dans un panel de situations de logements variés mais totalement inadaptés compte tenu de leur précarité et donc de leurs besoins spécifiques (squat, espace public, Samu social, hôpital, transit, abri de nuit).

Enfin, notons que sur les différentes sources de revenus déclarées, faire la manche concerne 15% des personnes rencontrées, que celles-ci se déclarent sans-ressources ou disposant d'allocations sociales ou d'aides CPAS. Parmi les personnes déclarant ne pas disposer de ressources, les deux tiers mentionnent le fait de disposer ponctuellement et de façon aléatoire de revenus issus de travail en noir.

- Nationalités et sources de revenus :

### Ressources financières par statut de séjour (33 personnes interviewées)



Les personnes d'origine belge ayant participé à la pré-enquête disposent de revenus issus de la sécurité sociale ou du CPAS (excepté une personne). Ce n'est donc pas du tout l'absence totale de moyens financiers qui représente cette sous-catégorie. Toutefois, **le fait de disposer de revenus n'empêche pas la précarité, voire la grande précarité**. Si on affine quelque peu ce constat en croisant la variable relative au type de logement, on constate par exemple que sur les six belges disposant d'un revenu (allocation sécurité sociale ou CPAS), trois d'entre eux dorment dans l'espace public toutes les nuits ou régulièrement, une personne fréquente le Samu Social et deux sont hébergées par des amis ou de la famille. Le revenu du CPAS est donc loin de garantir un logement (digne) pour une partie de ses bénéficiaires.

Quand nous comparons les ressources financières, nous concluons que la grande majorité des Belges ont des ressources financières. En revanche, l'ensemble des personnes en séjour irrégulier n'a pas de ressources financières et un tiers d'entre-elles travaillent au noir. 75% de la troisième catégorie (Européennes, réfugiés reconnus, demandeurs d'asile et « autres ») n'ont pas de ressources financières, un tiers travaillent au noir et seuls trois personnes interviewées touchent un revenu d'intégration sociale ou un autre type via le CPAS.

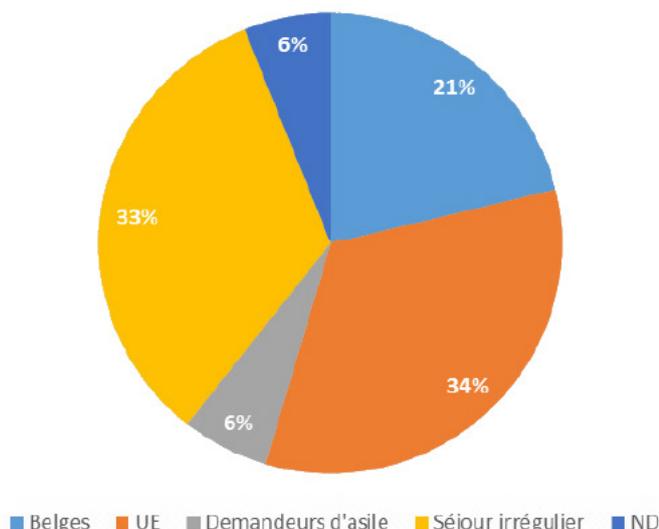
#### Titres de séjour et situations de vie

Les informations concernant le titre de séjour des personnes interviewées permettent certaines observations : environ la moitié des personnes qui se retrouvent en situation de mal logement ou de sans-abrisme sont en séjour irrégulier (33%).

Ces personnes sont particulièrement vulnérables. En effet, hormis les hébergements d'urgence, elles ne peuvent s'adresser à d'autres services d'hébergement.

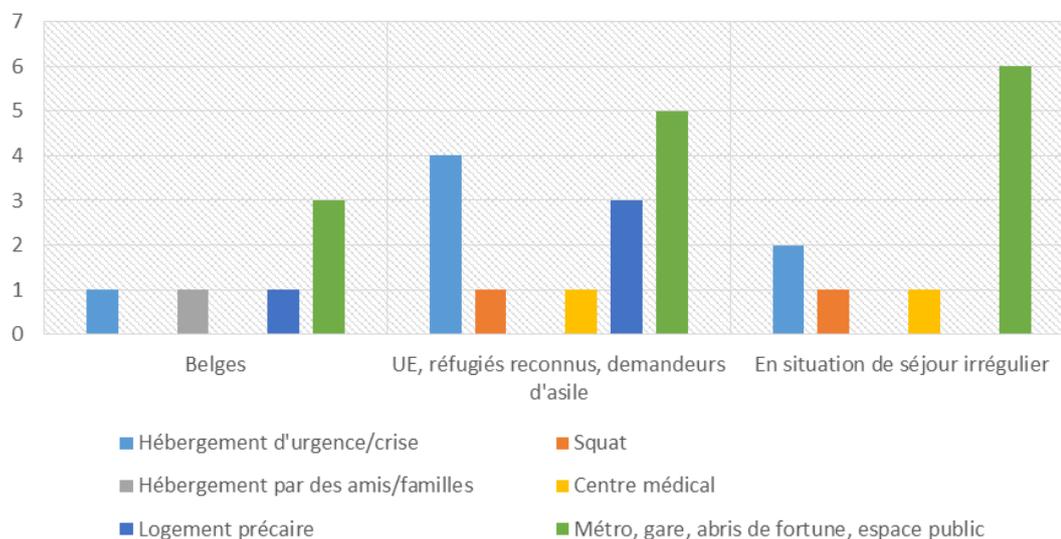


### Statut de séjour (N=33)



Et hormis le droit à l'aide médicale urgente (dont la jouissance est difficile), ces personnes se retrouvent en très grande précarité. Il en est de même des ressortissants européens qui ouvrent peu de droits sociaux. Ces observations sont sensiblement similaires à celles effectuées lors de la pré-enquête de 2016.

### Logement par type de séjour



Une majorité de personnes issues de l'Union Européenne, demandeuses d'asile et en séjour irrégulier sont en situation d'itinérance. Elles alternent entre des séjours en rue et des recours plus ou moins réguliers au Samu Social (67%). Cette compréhension imparfaite de l'itinérance par les étudiants ayant réalisé les enquêtes explique l'importance de la colonne verte associée à l'espace public. Les entretiens qualitatifs menés ont permis de confirmer que les personnes rangées dans cette catégorie n'avaient jamais un recours exclusif à l'espace public mais utilisaient également les centres d'hébergement d'urgence (72% des entretiens avec des personnes déclarant passer des nuits dans l'espace public). Nous constatons que se

sont surtout les belges qui résident dans un logement privé en situation précaire ou qui sont d'avantage accueillis ponctuellement par des amis/la famille comme en témoignent en outre les entretiens qualitatifs menés.

### Regard critique sur l'aide reçue

Les questionnaires ne précisait pas, outre la fréquentation de la permanence ouverte, le recours aux services offerts par l'association lorsque le bénéficiaire s'y est présenté. Nous avons dès lors orienté les interrogations vers la perception qu'ils se faisaient de l'aide apportée et sur les raisons principales avancées dans les cas de non recours. Nous considérons toutefois que certaines questions n'ont pas été systématiquement et explicitement posées, parce que le contexte ne le permettait pas. Par ailleurs, les bénéficiaires répondaient parfois de manière vague ou ne savaient pas dire eux-mêmes avec précision à quel type d'aide ils faisaient appel.

On soulignera que les restaurants sociaux (21) et les douches (27) sont les plus fréquentés. La fréquentation du Samu Social et de Pierre d'Angle ne doit pas être comprise durant les 7 dernières nuits, puisque le séjour n'y est garanti que pour une nuit et qu'il faut réintroduire une demande le lendemain, mais bien de manière générale. On peut donc conclure que les personnes font usage des nombreuses aides et facilités qui leur sont proposées par les services à très bas seuil.

### Raison de ne pas faire appel aux services (N=33)



**Le prix** demeure un motif de non recours minoritaire parmi les réponses données en interview. Cette tendance est également confirmée par la post-enquête. **Le cadre de l'institution**, c'est-à-dire, les motifs portant sur les règlements intérieurs, les restrictions imposées (interdiction de consommer certains produits, etc.), les heures d'ouverture inadaptées ou l'incertitude sur le respect de l'anonymat sont évoquées par 8 personnes. **La configuration de l'institution**, c'est-à-dire le fait d'être confronté à des bâtiments inadaptés, pour passer la nuit avec un animal de compagnie par exemple, de devoir partager l'espace au sein de grands dortoirs, le sentiment d'insécurité et les vols sont évoqués par 8 personnes. Enfin, le motif majeur le plus fréquemment cité est celui de **la situation administrative** vue comme empêchant le recours aux services : en



la matière, ce sont les personnes en situation de séjour irrégulier (10) ainsi que les personnes demandeuses d'asile et/ou issue de l'UE qui citent ce motif. Au niveau des entretiens qualitatifs, il apparaît qu'ils ont nettement conscience de ne pas pouvoir accéder aux services d'aide à l'accès au logement ou encore aux maisons d'accueil de par leur situation administrative. A noter, un quart de ces derniers évoquent penser ne pas pouvoir accéder à certains services inconditionnels et gratuits en journée pour cause de situation de séjour irrégulier.

En termes de critiques, celles-ci se concentrent sur la **qualité de l'hébergement de nuit** : les centres du Samu Social ainsi que Pierre d'Angle sont fréquemment cités comme ne permettant pas de passer une nuit dans de bonnes conditions et de pouvoir bénéficier d'un accompagnement social satisfaisant. A noter que ces critiques sont davantage émises par des personnes de nationalité belge ou des ressortissants UE. Les personnes en situation de séjour irrégulier n'expriment a contrario aucune critique des dispositifs. Cet aspect peut s'expliquer par leur situation administrative les amenant à composer avec les seules prestations inconditionnelles et gratuites dont elles sont en quelque sorte « captives ».

### 3.6.3. Post-enquête

La post-enquête a permis de toucher un public plus large. Ceci s'explique d'une part, par la forte présence des étudiants-enquêteurs auprès des différents lieux d'enquête (n'ayant pas pu être couverts in extenso lors de la pré-enquête) et, d'autre part, par la participation de douze experts du vécu. Le nombre de questionnaire et la couverture des centres d'accueil par les enquêteurs se sont donc retrouvés accrus.

Cet échantillon plus large n'est toutefois pas représentatif et les tendances relevées doivent être prises avec les mêmes précautions que les données propres à toutes les pré- et post-enquêtes. En revanche, le spectre élargi rend possible un coup de sonde qui, d'une part, permet de corroborer certains aspects relevés lors de la pré-enquête et, d'autre part (et surtout), d'appréhender des dimensions n'ayant pas pu être valablement abordées en pré-enquête à savoir : l'entourage de la personne interviewée et la dimension « choix-choix contraint et obstacles » liés à cet entourage. Nous notons également que la part plus importante de femmes et de MENA permet de relever de nouvelles observations.

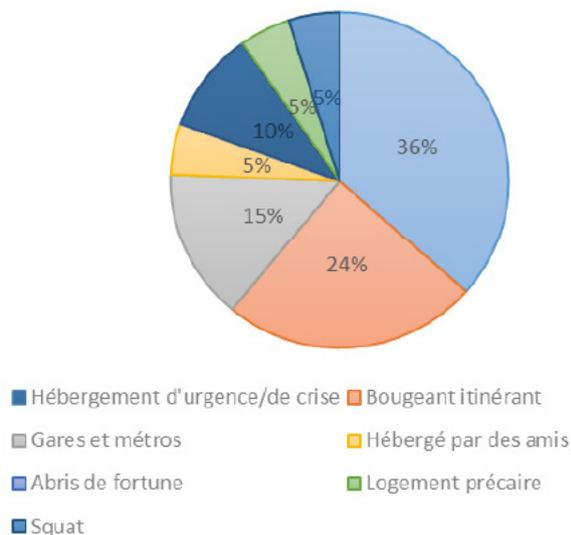
**Les 83 questionnaires** de la post-enquête ont été remplis par **84% d'hommes et 16% de femmes**. L'âge moyen de ces dernières est de 42 ans tandis que l'âge moyen des hommes est de **48 ans**. 20 personnes ont moins de 30 ans tandis que 14 personnes ont 60 ans et plus. L'échantillon comprend 9 jeunes de moins de 20 ans dont **6 MENA**.

Plusieurs mineurs ont ainsi été interviewés. Hormis un jeune ressortissant italien, l'ensemble de ces mineurs étaient en situation de séjour irrégulier et la plupart confiaient être à Bruxelles en transit dans l'attente d'un passage au Royaume-Uni.

Par ailleurs, les adultes (seuls ou en couple) qui indiquaient d'avoir passé la nuit précédente avec un ou plusieurs enfants étaient davantage visibles : 5 personnes déclaraient avoir passé la nuit précédente avec ses enfants (dont 3 en rue).

## Les différentes formes de logement

### Logement (N=27)



L'accueil de crise et d'urgence est important et concerne environ **36%** des personnes interviewées : la plupart (80%) ont déclaré y dormir toutes les nuits.

**49%** des personnes rencontrées a effectivement **passé la nuit dans l'espace public**, ce qui est beaucoup plus que dans la pré-enquête de 2016 (36%). Grâce aux précisions apportées par le questionnaire, différents constats voient le jour. Il apparaît, tout comme lors de la pré-enquête, que le fait de passer la nuit dans l'espace public est marqué par l'itinérance (c'est-à-dire des nuits passées dans différents espaces publics, une forte mobilité) entrecoupée de recours ponctuels aux services de crise et d'urgence.

Les questionnaires ont également permis de mieux appréhender ce que peut être l'espace public en matière de logement : cave, grenier, cabane, usine, bâtiment en ruine et hall de banque sont autant d'espaces où certaines personnes passent effectivement la nuit. Si on ajoute à cette catégorie celle des personnes logeant en squat, environ **les deux tiers** de personnes se trouvent dans une situation de logement ne proposant aucune forme d'aide ou d'accompagnement. Il s'agit d'observations similaires à celles de la pré-enquête.

Le phénomène **du logement chez un particulier** (5%) n'est pas à négliger. En effet, il se caractérise par l'absence de logement propre et par le risque réel qu'à tout moment, cet hébergement précaire prenne fin, même sans l'alternative d'une solution de logement durable à la clef. Par ailleurs, cette solidarité n'est pas sans risque et ce, pour les deux parties. En effet, si l'hôte bénéficie d'un revenu issu de l'aide sociale ou de la sécurité sociale, il risque de voir ce revenu diminué si la cohabitation de fait était connue. La personne accueillie pourrait être confrontée au même danger. Cette forme d'aide vers laquelle certaines personnes sont souvent spontanément orientées, peut être mise à mal, voire non réalisée, car aider pourrait être synonyme de risque et de plus grande précarité. Notons encore que le recours à cette forme de logement existe à des fréquences tout à fait variables.



Sans avoir analysé ce type d'hébergement en particulier, au-delà du nombre de places effectivement disponibles en maison d'accueil, l'accès payant peut représenter un frein pour certaines personnes. Par ailleurs, ces maisons fonctionnant sur base de certains critères d'admissibilité, toute personne n'y a pas accès de facto. En revanche, les entretiens qualitatifs font apparaître le fait que **9 personnes en situation de séjour irrégulier (dont 2 MENA)** ont pu disposer de plusieurs périodes de répit via **un hébergement chez l'habitant** organisé par la Plateforme Citoyenne.

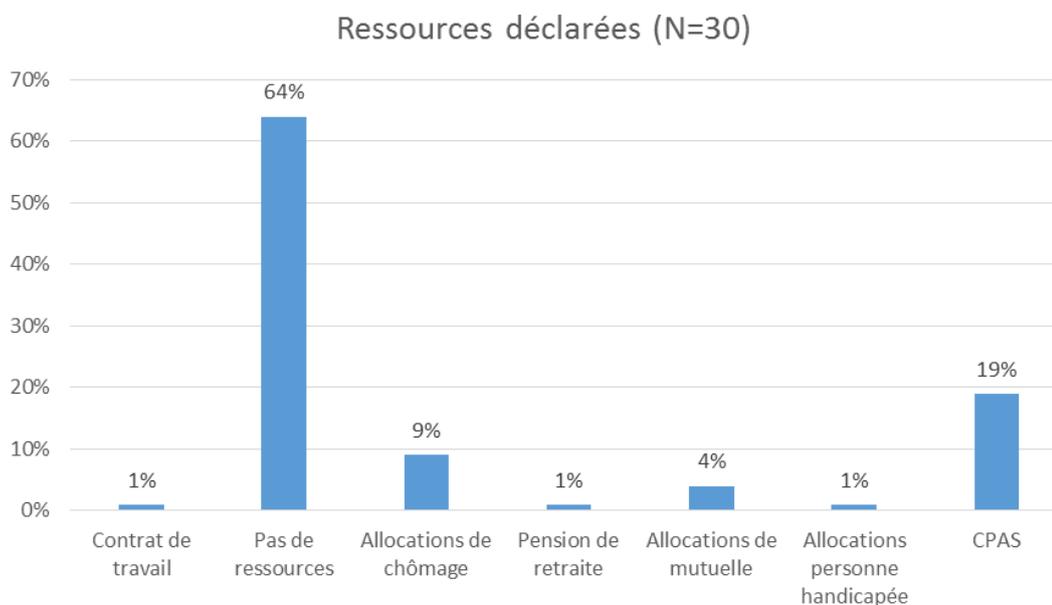
### Les revenus disponibles

#### - Aperçu général :

Tout comme la pré-enquête, la post-enquête nous permet de faire un lien entre les sources de revenus et la situation de mal logement des personnes rencontrées.

Si on reprend les catégories les plus vulnérables en matière de revenus, nous constatons que 64% des personnes interviewées ne disposent d'aucun revenu (faire la manche, vente d'objets ou pas de ressources). Plus de la moitié d'entre-elle (55%) dorment dans l'espace public, toutes les nuits ou régulièrement.

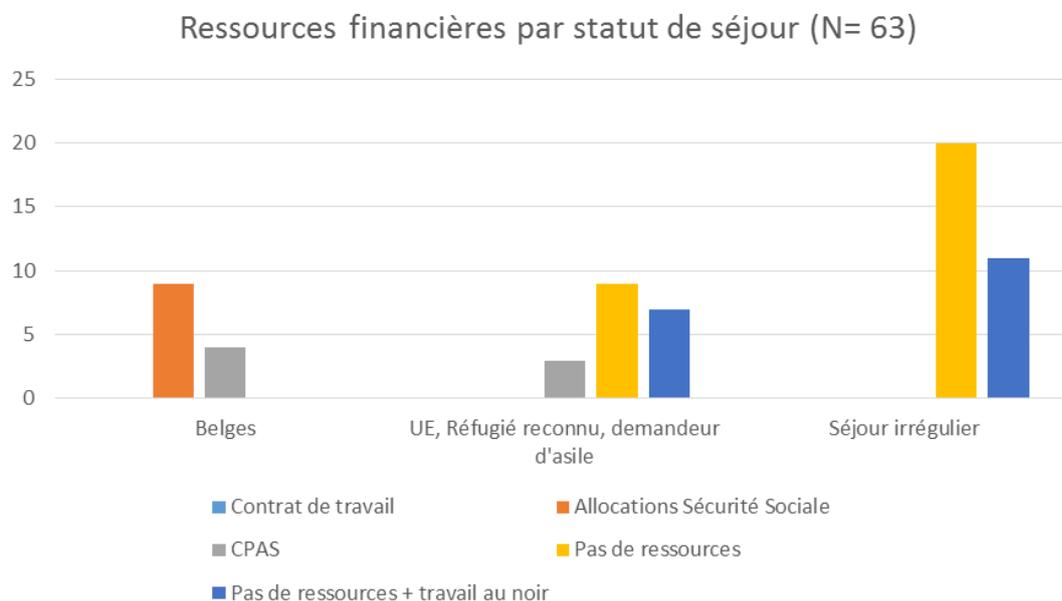
D'autres catégories de personnes sont pourtant particulièrement vulnérables également. Si on regarde les chiffres des personnes pensionnées, sous mutuelle, en chômage, en situation de handicap et aux CPAS, on se retrouve cette fois dans un panel de situations de logements variés, mais totalement inadaptés compte tenu de leur précarité et donc de leurs besoins spécifiques (squat, espace public, Samu social, hôpital, transit, abri de nuit).



Enfin, notons, à l'instar de la pré-enquête, que sur les différentes sources de revenus déclarées, le fait de faire la manche concerne 18% des personnes rencontrées que celles-ci se déclarent sans-ressources ou disposant d'allocations sociales ou d'aides CPAS. Parmi les personnes déclarant ne pas disposer de ressources, les deux tiers mentionnent le fait de disposer

ponctuellement et de façon aléatoire de revenus issus du travail en noir.

- Les personnes belges et leurs revenus :



Les personnes d'origine belges disposent de revenus issus de la sécurité sociale ou du CPAS. Ce n'est donc pas du tout l'absence totale de moyens financiers qui représente cette sous-catégorie. Toutefois, **le fait de disposer de revenus n'empêche pas la précarité, voire la grande précarité**. Si on affine quelque peu ce constat en croisant la variable relative au type de logement, on constate par exemple à l'instar de la pré-enquête que les personnes belges disposant d'un revenu (allocation sécurité sociale ou CPAS) cinq d'entre eux dorment dans l'espace public toutes les nuits ou régulièrement, cinq personnes fréquentent le Samu Social et trois sont hébergées par des amis ou de la famille. Le revenu du CPAS est donc loin de garantir un logement (digne) pour une partie de ses bénéficiaires.

Quand nous comparons les ressources financières, nous concluons que la grande majorité des Belges ont des ressources financières. En revanche les personnes en séjour irrégulier rencontrées n'ont aucune ressources financières, et un tiers d'entre-elles travaillent au noir. Trois personnes de la troisième catégorie (Européennes, réfugiés reconnus, demandeurs d'asile et « autres ») disposent d'aides du CPAS mais l'écrasante majorité (16) ne disposent pas de revenus ou disposent ponctuellement de revenus issus du travail au noir.

Enfin, il est intéressant de noter que sur l'ensemble des 63 personnes de l'échantillon ayant répondu à la question des ressources financières, cinq confient disposer d'aides financières ponctuelles provenant de membres de leur famille (cette observation concerne uniquement des personnes belges et issues de l'UE).

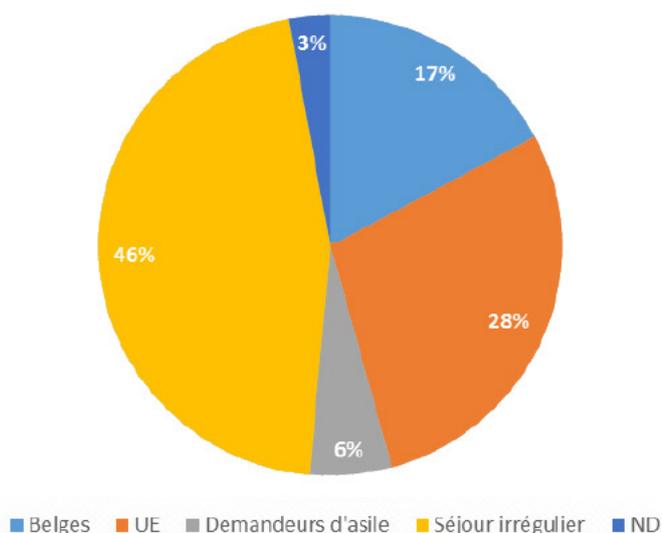


- Titres de séjours et situations de vie :

Les informations concernant le séjour des personnes interviewées permettent certaines observations : environ la moitié des personnes qui se retrouvent en situation de mal logement ou de sans-abrisme sont en séjour irrégulier (46%). Ces personnes sont particulièrement vulnérables ; en effet, hormis les hébergements d'urgence, elles ne peuvent s'adresser à d'autres services d'hébergement. Et hormis le droit à l'aide médicale urgente (dont la jouissance est difficile), ces personnes se retrouvent en très grande précarité. Il en est de même des ressortissants européens qui ouvrent peu de droits sociaux. Ces observations sont sensiblement similaires à celles effectuées lors de la pré-enquête de 2016.

Une majorité de personnes issues de l'Union Européenne, demandeuses d'asile et en séjour irrégulier font appel au Samu social (67%). Nous constatons que se sont surtout les belges qui résident dans un logement privé en situation précaire ou qui sont davantage accueillis ponctuellement par des amis ou la famille comme en témoignent les entretiens qualitatifs menés.

Statut de séjour (N=83)



Le traitement des entretiens qualitatifs permet également de souligner tant dans la pré-enquête que dans la post-enquête, le fait que le recours au Samu Social est très souvent combiné avec des périodes d'itinérance et de nuits passées dans l'espace public (métro, gare, abris de fortune), et ce, quel que soit le statut de séjour (cela concerne 75% des entretiens avec des personnes déclarant passer des nuits dans l'espace public).

- Regard critique sur l'aide reçue :

Les questionnaires ne précisait pas, outre la fréquentation de la permanence ouverte, le recours aux services offerts par l'association lorsque le bénéficiaire s'y est présenté. Nous avons dès lors orienté les interrogations vers la perception qu'ils se faisaient de l'aide apportée et sur les raisons principales avancées dans les cas de non recours. Nous considérons toutefois

que certaines questions n'ont pas été systématiquement et explicitement posées parce que le contexte ne le permettait pas. Par ailleurs, les bénéficiaires répondaient parfois de manière vague ou ne savaient pas dire eux-mêmes avec précision à quel type d'aide ils faisaient appel.

On soulignera que les restaurants sociaux (21) et les douches (27) sont les plus fréquentés. La fréquentation du Samu social et de Pierre d'Angle ne doit pas être comprise durant les 7 dernières nuits puisque le séjour n'y est garanti que pour une nuit et qu'il faut réintroduire une demande le lendemain mais bien de manière générale.

On peut donc conclure que les personnes font usage des nombreuses aides et facilités qui leur sont proposées par les services à très bas seuil.

### Raison de ne pas faire appel aux services (N=71)



**Le prix** demeure un motif de non recours minoritaire parmi les réponses données en interview. Cette tendance est également constatée lors de la pré-enquête. **Le cadre de l'institution** c'est-à-dire les motifs portant sur les règlements intérieurs, les restrictions imposées comme l'interdiction de consommer certains produits, les heures d'ouverture inadaptées ou l'incertitude sur le respect de l'anonymat est évoqué par 14 personnes. **La configuration de l'institution** c'est-à-dire le fait d'être confronté à des bâtiments inadaptés pour passer la nuit avec un animal de compagnie, de devoir partager l'espace au sein de grands dortoirs, le sentiment d'insécurité et les vols est évoquée par 16 personnes. Enfin, le motif majeur le plus fréquemment cité est **la situation administrative** vue comme empêchant le recours aux services : en la matière, ce sont les personnes en situation de séjour irrégulier (25) ainsi que les personnes demandeuses d'asile et/ou issue de l'UE qui citent ce motif. Au niveau des entretiens qualitatifs, il apparaît en effet qu'ils ont nettement conscience de ne pas pouvoir accéder aux services d'aide à l'accès au logement ou encore aux maisons d'accueil de par leur situation administrative. A noter, tout comme dans la pré-enquête, une importante part (29%) évoquent penser ne pas pouvoir accéder à certains services inconditionnels et gratuits en journée pour cause de situation de séjour irrégulier.



En termes de critiques, celles-ci se concentrent sur la **qualité de l'hébergement de nuit** : les centres du Samu Social ainsi que Pierre d'Angle sont fréquemment cités comme ne permettant pas de passer une nuit dans de bonnes conditions et de pouvoir bénéficier d'un accompagnement social satisfaisant. A noter que ces critiques sont davantage émises par des personnes de nationalité belge ou des ressortissants UE. Les personnes en situation de séjour irrégulier n'expriment, a contrario, aucune critique des dispositifs. Cet aspect peut s'expliquer par leur situation administrative les amenant à composer avec les seules prestations inconditionnelles et gratuites dont elles peuvent se trouver « captives ».

- Tendances et analyses :

En termes de situations de vie, le public rencontré en 2018 présente une répartition dans les différentes catégories ETHOS similaire à ce qui avait pu être observé en 2016. Deux éléments apparaissent toutefois devoir retenir l'attention.

Premièrement, le recours aux centres d'hébergement d'urgence tels que ceux du Samu Social ou de Pierre d'Angle semble être indissociable du fait de passer la nuit dans l'espace public ou dans des abris de fortune. En effet, une véritable itinérance semble se dessiner : les personnes alternant de jour en jour entre le recours aux centres d'hébergement d'urgence et l'utilisation de différents lieux de l'espace public. On note d'ailleurs une légère augmentation du nombre de personnes ayant passé au moins l'une des nuits précédents l'enquête en rue. Cette itinérance semble être également liée au cadre dans lequel se passe l'accueil dans les centres d'hébergement d'urgence et de crise. En effet, l'insatisfaction et les plaintes relatives aux centres du Samu Social ou à Pierre d'Angle ont été régulières au sein de la population rencontrée lors des enquêtes.

L'autre élément marquant est la confirmation que les allocations de sécurité sociale et les aides du CPAS ne prémunissent pas contre la précarité, voir la grande précarité. Rencontrer dans les services de jour des personnes en situation de sans-abrisme alors même qu'elles disposent de droits sociaux et de revenus de substitution n'est pas quelque chose de rare.

L'autre élément majeur à retenir des pré- et post-enquêtes est la part croissante du nombre de personnes en séjour irrégulier au sein des services de jour. Cette observation purement qualitative se fait évidemment l'écho des mouvements migratoires accrus auxquels la Belgique a été confrontée ces dernières années. Cette situation se marque également dans la hausse du non-recours aux services d'aide. Les personnes en séjour irrégulier ont conscience que leur situation administrative les exclue de facto de plusieurs types de service, notamment les maisons d'accueil. Cette conscience de l'exclusion se transforme même en croyance puisque les personnes pensent ne pas pouvoir avoir recours à des services auxquels elles ont pourtant accès (notamment les services d'aide inconditionnelle de jour).

## 4. Conclusion

La cinquième édition du dénombrement des personnes sans-abri et mal-logées qui s'est tenue le lundi 5 novembre 2018 se situe dans le prolongement des quatre éditions précédentes. Sur 10 ans, le nombre de personnes sans-abri ou mal-logées en Région de Bruxelles-Capitale a plus que doublé (+142,2%). La période récente ne fait pas exception à la règle puisqu'on observe une augmentation de 23,6% des effectifs entre 2016 et 2018. Cette hausse constante du nombre de personnes dénombrées au cours de la dernière décennie a au moins trois explications :

Premièrement, l'outil statistique qu'est le dénombrement s'est amélioré et affiné au cours des années. Les partenariats mis en place dès 2008 se sont approfondis et ont gagné en efficacité et de nouvelles sources de données ont été ajoutées progressivement. Tout cela a permis d'améliorer l'exhaustivité des chiffres collectés et d'avoir une compréhension plus large de la réalité bruxelloise. Il ne faut cependant pas limiter la hausse constante du nombre de personnes sans-abris et mal-logées à un simple artefact statistique ;

Deuxièmement, la précarité grandissante de la population bruxelloise a clairement un impact sur le nombre de personnes fragilisées au niveau du logement. En effet, 5,7% de la population bruxelloise de 18 à 64 ans perçoit une aide du CPAS alors que la moyenne belge est de 2,2%. Entre 2007 et 2017, le nombre de bénéficiaires du revenu d'insertion social a augmenté de 73,4%, passant de 21 836 à 37 860 personnes (Observatoire de la santé et du social, 2018, pp 22-24). Cette hausse est notamment une conséquence des exclusions des allocations de chômage. Rappelons tout de même que le niveau des allocations d'insertion se situe sous le seuil de pauvreté et cela quel que soit le type de ménage concerné ;

A cette précarité importante s'ajoute le difficile contexte du logement à Bruxelles. Bien que les loyers stagnent à Bruxelles depuis 2015, cette stagnation a lieu après 10 ans de hausse constante. Si bien qu'en fixant à 30% la part des revenus alloués au loyer, le premier décile des logements les moins chers de l'agglomération n'est accessible qu'à 52% de la population bruxelloise (De Keersmaecker M.-L., 2018, p 28 & 42). Les réponses apportées par le politique à cette réalité demeurent timides. Signalons notamment qu'il n'y a que 36 117 logements sociaux loués en Région de Bruxelles-Capitale alors qu'on compte plus de 48 804 ménages sur liste d'attente (Observatoire de la santé et du social, 2018, p 55) ;

Enfin, la mobilité internationale accrue est un troisième facteur expliquant l'accroissement du nombre de personnes dénombrées. En effet, bien que ne disposant pas de chiffres sur l'immigration clandestine, le nombre d'entrées illégales sur le territoire belge est à un niveau historiquement haut. Parmi ces entrées, la part des régularisations et des personnes obtenant le statut de réfugié est particulièrement élevée ces dernières années. En outre, l'élargissement de l'Union Européenne a également engendré d'importants mouvements intra-européens issus des nouveaux états membres (Vause S., 2018, pp 1-14).

Bien que la mobilité internationale accrue concerne toutes les couches sociales, celle-ci engendre notamment à Bruxelles un afflux de populations étrangères précarisées dont le statut de séjour sur le territoire est très variable.



Lorsque l'on s'attarde sur les différentes situations de vie, on se rend compte que la part des situations de vie les plus précaires s'est fortement accrue. Ainsi, en 2018, plus d'une personne dénombrée sur deux peut être rattachée à la catégorie conceptuelle ETHOS des personnes sans-abri. Cette catégorie a vu son effectif croître de 82,1% ces deux dernières années. Sur 10 ans, la hausse est même spectaculaire (+327,6%) !

Entre 2016 et 2018, le nombre de personnes recensées dans l'espace public a continué à augmenter (+7,4%). En 10 ans, l'effectif des personnes passant la nuit en rue a quasiment triplé (+182,1%). C'est la hausse du nombre de femmes en rue qui est sans doute l'élément le plus inquiétant de ce dénombrement : leur nombre est passé de 50 à 84 en deux ans (+68%). En termes géographique, le glissement centrifuge de la population des sans-abris dénombrés dans l'espace public se confirme. Au point qu'aujourd'hui, la majorité des personnes passant la nuit en rue se rencontre en-dehors du pentagone, principalement dans les quartiers de la première couronne.

Toutefois, l'actuelle et drastique hausse du nombre de personnes sans-abri n'est pas à chercher en rue mais dans les centres d'hébergements d'urgence et de crise. Avec l'émergence de la Plateforme Citoyenne et l'ouverture de places supplémentaires au Samu Social, le nombre de personnes accueillies dans ce type de structure a littéralement explosé. En deux ans, leur nombre a presque triplé (+193,7%) ! En une décennie, leur effectif a été multiplié par sept (+594,9%) ! Si cette hausse a permis d'éviter une catastrophe sociale, elle n'a pas permis d'endiguer la hausse du nombre de personnes recensées dans l'espace public.

Cette hausse du nombre de places disponibles dans l'accueil d'urgence pose question, notamment lorsqu'on la compare à la très forte stabilité du nombre de places en maison d'accueil en cours des dix dernières années (+15,9%). Il apparaît clair que les autorités ont fait le choix de privilégier des solutions de simple mise à l'abri au détriment de solutions plus durables permettant la mise en place d'un véritable accompagnement psychosocial des personnes indispensable à leur réintégration dans un logement et dans la société au sens large.

Ce choix semble en partie dicter par la question migratoire. En l'état actuel de nos politiques migratoires, une part substantielle des personnes hébergées dans les différentes structures d'accueil d'urgence et de crise n'ont aucun espoir d'obtenir un jour une régularisation de leur situation. Dès lors, il n'est pas possible d'entamer un véritable accompagnement de ces personnes. La seule chose qui puisse être faite c'est d'organiser leur mise à l'abri pour éviter un maximum qu'elles passent la nuit en rue. Les chiffres des pré- et post-enquêtes confirment cette augmentation de la part des personnes en situation irrégulière. Celles-ci sont souvent en itinérance et alternent entre la rue et les diverses solutions d'hébergement d'urgence.

Néanmoins, dans ce contexte, le développement de la charité pose question. En effet, le soir du dénombrement, 248 personnes, soit 17,8% des personnes hébergées dans les centres d'accueil d'urgence et de crise, étaient en fait logées bénévolement par des ménages bruxellois. Un tel essor de la charité qui fait reposer sur le citoyen des missions incombant à la collectivité apparaît particulièrement problématique tant pour les citoyens que pour les bénéficiaires.

Notons également qu'en 2018, 1044 personnes, soit 24,9% de l'ensemble des personnes dénombrées, ont été recensées dans les SHNA, les communautés religieuses, les squats et les occupations négociées. Ainsi, une personne dénombrée sur quatre trouve toujours des solutions de logement en marge de toute structure d'accompagnement agréée.

Dans ce paysage morose, les chiffres de l'habitat accompagné et du Housing First amènent une touche positive. En effet, 1514 personnes sont sorties du sans-abrisme ou l'ont évité grâce à ces deux formules. L'habitat accompagné traditionnel a augmenté de 28,6% à Bruxelles au cours des deux dernières années (1394 personnes suivies) alors que le Housing First a purement et simplement doublé (120 personnes suivies).

Alors que le nombre de places en maison d'accueil stagne, les hausses observées pour le Housing First et la guidance à domicile sont un signal encourageant. Toutefois, ces services ne peuvent fonctionner qu'en ayant accès à des logements décents et à loyer modéré pour leurs bénéficiaires. De tels logements deviennent rares à Bruxelles et la captation de ceux-ci demandent beaucoup de temps.

Aujourd'hui, la question du sans-abrisme à Bruxelles se fait le miroir de problématiques plus vastes comme l'accès au logement, la précarisation accrue des classes moyennes et populaires ou la question migratoire. Les sans-abri sont souvent des gens cumulant des fragilités (problème psychiatrique, addictions, situation de séjour illégale, absence de cadre familial, licenciement, rupture, etc.) les rendant plus susceptibles de passer entre les mailles des différents filets de sécurité devant éviter à une personne de se retrouver en rue. Toutefois lutter contre le sans-abrisme semble devoir aussi passer par la construction d'une société plus juste et plus humaine pour l'ensemble des personnes afin qu'en dernière instance, les plus fragilisés ne se retrouvent pas privé d'un « chez eux » indispensable à la structuration personnelle.



## 5. Bibliographie

De Keersmaecker M.-L. (2018), Observatoire des loyers 2017, SLRB-BGHM, Bruxelles.

Edgar B. (2012), The ETHOS definition and classification of homelessness and housing exclusion, in, European Journal of Homelessness, Volume 6, Numéro 2, pp 219-223.

FEANTSA (2007), Typologie européenne de l'exclusion liée au logement, Bruxelles.

La Strada (2010), Deuxième dénombrement des personnes sans-abri, sans logement et en logement inadéquat en Région de Bruxelles-Capitale, Commission Communautaire Commune, Bruxelles.

La Strada (2014), Troisième dénombrement des personnes sans-abri, sans logement et en logement inadéquat en Région de Bruxelles-Capitale, Commission Communautaire Commune, Bruxelles.

La Strada (2017), Dénombrement des personnes sans-abri et mal-logées en Région de Bruxelles-Capitale : quatrième et double édition, Commission Communautaire Commune, Bruxelles.

Observatoire de la santé et du social de Bruxelles (2018), Baromètre social 2018 : rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté, Commission Communautaire Commune, Bruxelles.

Région de Bruxelles-Capitale (2013), Ordonnance modifiant l'ordonnance de 2003 portant sur le Code bruxellois du logement, 11 juillet 2013, Bruxelles.

Vause S. (2018), 1997-2017 : un bilan de deux décennies d'immigration en Belgique, Myria, Bruxelles.

## 6. Liste des abréviations

<b>ADA</b>	Accueil des Demandeurs d'Asile (Croix-Rouge)
<b>AIS</b>	Agence Immobilière Sociale
<b>AMA</b>	Fédération des Maisons d'Accueil et des Services d'Aide aux Sans-abri
<b>APD</b>	Aide aux Personnes Déplacées
<b>ASBL</b>	Association Sans But Lucratif
<b>CAW</b>	Centrum Algemeen Welzijnswerk
<b>CIRÉ</b>	Coordination et Initiatives pour Réfugiés et Étrangers
<b>Cocof</b>	Commission Communautaire Française
<b>CCC</b>	Commission Communautaire Commune
<b>CPAS</b>	Centre Public d'Action Sociale
<b>CSP</b>	Centre Social Protestant
<b>ETHOS</b>	European Typology on Homelessness and Housing Exclusion
<b>FEANTSA</b>	Fédération Européenne d'Associations Nationales Travaillant avec les Sans-Abri
<b>FéBUL</b>	Fédération bruxelloise de l'Union pour le Logement
<b>Fedasil</b>	Agence Fédérale pour l'Accueil des Demandeurs d'Asile
<b>HF</b>	Housing First
<b>IDR</b>	Infirmiers de Rue
<b>ILA</b>	Initiative Locale d'Accueil
<b>KU Leuven</b>	Katholieke Universiteit Leuven
<b>MDM</b>	Médecins du Monde
<b>MENA</b>	Mineur Étranger Non Accompagné
<b>OE</b>	Office des Etrangers
<b>ONG</b>	Organisation Non Gouvernementale
<b>RBC</b>	Région de Bruxelles-Capitale
<b>RBDH – BBRoW</b>	Rassemblement bruxellois pour le Droit à l'Habitat - Brusselse Bond voor het Recht op Wonen
<b>SESO</b>	Service Social Solidarité Socialiste
<b>SHNA</b>	Structure d'Hébergement Non Agréée
<b>SISP</b>	Société Immobilière de Service Public
<b>SLRB</b>	Société du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale
<b>SMES-B</b>	Santé Mentale et Exclusion Sociale - Belgique
<b>SNCB</b>	Société nationale des Chemins de fer belge
<b>STIB</b>	Société des Transports Intercommunaux de Bruxelles
<b>ULg</b>	Université de Liège
<b>UNHCR</b>	Office du Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
<b>VGC</b>	Vlaamse Gemeenschapscommissie – Commission Communautaire Flamande
<b>VWV</b>	Vluchtelingenwerk Vlaanderen



## 7. Table des illustrations

<b>Tableau 1.</b> Typologie ETHOS de l'exclusion sociale liée au logement, version adaptée au contexte bruxellois. En italique, les catégories opérationnelles non-couvertes par le dénombrement.	11
<b>Tableau 2.</b> Répartition des personnes dénombrées en Région de Bruxelles-Capitale la nuit du 5 novembre 2018 par situation de vie (La Strada, 2019).	21
<b>Tableau 3.</b> Répartition par catégories des personnes dénombrées en Région de Bruxelles-Capitale et évolution entre 2016 et 2018 (La Strada, 2019).	22
<b>Tableau 4.</b> Répartition par sexe et par situation de vie des personnes dénombrées en Région de Bruxelles-Capitale la nuit du 5 novembre 2018 (La Strada, 2019).	23
<b>Tableau 5.</b> Répartition par sexe et par situation de vie des personnes dénombrées en Région de Bruxelles-Capitale la nuit du 5 novembre 2018 (La Strada, 2019).	26
<b>Tableau 6.</b> Répartition géographique des personnes dénombrées dans l'espace public lors des dénombrements successifs réalisés en Région de Bruxelles-Capitale (La Strada, 2019).	28
<b>Tableau 7.</b> Evolution entre 2008 et 2018 du nombre de personnes dénombrées dans les services d'hébergement d'urgence et de crise de la Région de Bruxelles-Capitale (La Strada, 2019).	30
<b>Tableau 8.</b> Répartition par sexe des personnes recensées la nuit du 5 novembre 2018 selon le type de maison d'accueil où elles étaient hébergées (La Strada, 2019).	32
<b>Tableau 9.</b> Evolution du nombre de personnes recensées en logement inadéquat en Région de Bruxelles-Capitale (La Strada, 2019).	34
<b>Tableau 10.</b> Evolution entre 2016 et 2018 du nombre de personnes recensées la nuit du dénombrement dans les services d'accompagnement au logement et de Housing First (La Strada, 2019).	38
<b>Tableau 11.</b> Origine des logements occupés par les bénéficiaires d'un accompagnement au logement en Région de Bruxelles-Capitale (La Strada, 2019).	39
<b>Tableau 12.</b> Répartition (%) des lieux où les personnes répondantes ont passé les nuits précédant la pré-enquête. (La Strada. 2019.)	42
<b>Tableau 13.</b> Répartition (%) des sources de revenus déclarées par les personnes répondantes lors de la pré-enquête en Région de Bruxelles-Capitale. (La Strada. 2019.)	43
<b>Tableau 14.</b> Type de ressources financières selon le statut de séjour des personnes répondantes lors de la pré-enquête en Région de Bruxelles-Capitale (La Strada. 2019.)	44
<b>Tableau 15.</b> Répartition (%) des statuts de séjour des personnes répondantes lors de la pré-enquête en Région de Bruxelles-Capitale (La Strada. 2019.)	45
<b>Tableau 16.</b> Distribution des logements occupés par type de séjour (La Strada. 2019.)	45



Tableau 17. Répartition des raisons motifs décrits par les personnes interrogées lors de la pré-enquête de ne pas faire appel aux services offerts par les associations par situation de séjour en Région de Bruxelles-Capitale (La Strada. 2019.)	46
Tableau 18. Répartition (%) des lieux où les personnes répondantes ont passé les nuits précédant la post-enquête. (La Strada. 2019.)	48
Tableau 19. Répartition (%) des sources de revenus déclarées par les personnes répondantes lors de la post-enquête en Région de Bruxelles-Capitale. (La Strada. 2019.)	49
Tableau 20. Lien entre ressources financières et statut de séjour des personnes répondantes lors de la post-enquête en Région de Bruxelles-Capitale (La Strada. 2019.)	50
Tableau 21. Répartition (%) des statuts de séjour des personnes répondantes lors de la post-enquête en Région de Bruxelles-Capitale (La Strada. 2019.)	51
Tableau 22. Répartition des motifs décrits par les personnes répondantes lors de la post-enquête de ne pas faire appel aux services offerts par les associations par situation de séjour en Région de Bruxelles-Capitale (La Strada. 2019.)	52



## 8. Annexes

### 8.1. ETHOS et ETHOSLight: typologie européenne de l'exclusion liée au logement



#### A Harmonised Definition of Homelessness for Statistical Purposes

Sometimes referred to as ETHOS 'Light', this is a version of the ETHOS typology developed in the context of a 2007 European Commission study: *Measurement of Homelessness at European Union Level*. It is a harmonised definition of homelessness for statistical purposes. It is a pragmatic tool for the development of homelessness data collection, rather than a conceptual and operational definition to be used for a range of policy and practice purposes.

OPERATIONAL CATEGORY	LIVING SITUATION	DEFINITION
1 People living rough	1 Public spaces / external spaces	Living in the streets or public spaces without a shelter that can be defined as living quarters
2 People in emergency accommodation	2 Overnight shelters	People with no place of usual residence who move frequently between various types of accommodation
3 People living in accommodation for the homeless	3 Homeless hostels	Where the period of stay is time-limited and no long-term housing is provided
	4 Temporary accommodation	
	5 Transitional supported accommodation	
4 People living in institutions	6 Women's shelters or refuge accommodation	Stay longer than needed due to lack of housing
	7 Health care institutions	
5 People living in non-conventional dwellings due to lack of housing	8 Penal institutions	No housing available prior to release
	9 Mobile homes	Where the accommodation is used due to a lack of housing and is not the person's usual place of residence
	10 Non-conventional buildings	
11 Temporary structures		
6 Homeless people living temporarily in conventional housing with family and friends (due to lack of housing)	12 Conventional housing, but not the person's usual place of residence	Where the accommodation is used due to a lack of housing and is not the person's usual place of residence

# ETHOS 2007 Typologie européenne de l'exclusion liée au logement

L'exclusion liée au logement est un des problèmes de société traités dans le cadre de la Stratégie européenne pour la protection et l'inclusion sociale. La prévention de l'exclusion liée au logement et la réintégration des personnes sans domicile sont des questions qui nécessitent une connaissance des parcours et trajectoires qui mènent à de telles situations de vie.

FEANTSA, Fédération européenne d'Associations Nationales Travaillant avec les Sans-Abri, a développé une typologie de l'exclusion liée au logement appelée ETHOS (European Typology on Homelessness and housing exclusion).

La typologie part du principe que le concept de "logement" (ou "home" en anglais) est composé de trois domaines, dont l'absence pourrait constituer une forme d'exclusion liée au logement. Le fait d'avoir un logement peut

être interprété comme: avoir une habitation adéquate qu'une personne et sa famille peuvent posséder exclusivement (*domaine physique*); avoir un lieu de vie privée pour entretenir des relations sociales (*domaine social*); et avoir un titre légal d'occupation (*domaine légal*). De ce concept de logement sont dérivées quatre formes d'exclusion liée au logement: être sans abri, être sans logement, être en situation de logement précaire, être en situation de logement inadéquat - des situations qui indiquent toutes l'absence d'un logement. ETHOS classe donc les personnes sans domicile en fonction de leur situation de vie ou de logement ("home"). Ces catégories conceptuelles sont divisées en 13 catégories opérationnelles qui peuvent être utiles sur le plan de l'élaboration, du suivi et de l'évaluation de politiques de lutte contre l'exclusion liée au logement.

	Catégorie opérationnelle	Situation de vie		Définition générique		
Catégorie Conceptuelle	SANS ABRIS	1	Personnes vivant dans la rue	1.1 Espace public ou externe	Qui vit dans la rue ou dans des espaces publics, sans hébergement qui puisse être défini comme local d'habitation	
		2	Personnes en hébergement d'urgence	2.1 Hébergement d'urgence	Personne sans lieu de résidence habituel qui fait usage des hébergements d'urgence, hébergements à bas prix	
	SANS LOGEMENT	3	Personnes en foyer d'hébergement pour personnes sans domicile	3.1 Foyer d'hébergement d'insertion	Quand l'intention est que la durée du séjour soit courte	
				3.2 Logement provisoire		
				3.3 Hébergement de transition avec accompagnement		
		4	Personnes en foyer d'hébergement pour femmes	4.1 Hébergement pour femmes	Femmes hébergées du fait de violences domestiques et quand l'intention est que la durée du séjour soit courte	
		5	Personnes en hébergement pour immigrants	5.1 Logement provisoire/centres d'accueil	Immigrants en hébergement d'accueil ou à court terme du fait de leur statut d'immigrants	
	5.2 Hébergement pour travailleurs migrants					
	6	Personnes sortant d'institutions	6.1 Institutions pénales	Pas de logement disponible avant la libération		
			6.2 Institutions médicales (*)		Reste plus longtemps que prévu par manque de logement	
	6.3 Institutions pour enfants / homes		Pas de logement identifié (p.ex. au 18 <sup>e</sup> anniversaire)			
	LOGEMENT PRÉCAIRE	7	Bénéficiaires d'un accompagnement au logement à plus long terme	7.1 Foyer d'hébergement médicalisé destiné aux personnes sans domicile plus âgées	Hébergement de longue durée avec accompagnement pour ex-sans-abri (normalement plus d'un an)	
				7.2 Logement accompagné pour ex-sans-abri		
8		Personnes en habitat précaire	8.1 Provisoirement hébergé dans la famille/chez des amis	Qui vit dans un logement conventionnel, mais pas le lieu de résidence habituel du fait d'une absence de logement		
			8.2 Sans bail de (sous-)location		Occupation d'une habitation sans bail légal	
	8.3 Occupation illégale d'un terrain		Occupation d'un terrain sans droit légal			
9	Personnes menacées d'expulsion	9.1 Application d'une décision d'expulsion (location)	Quand les avis d'expulsion sont opérationnels			
		9.2 Avis de saisie (propriétaire)	Quand le prêteur possède un avis légal de saisie			
LOGEMENT INADÉQUAT	10	Personnes menacées de violences domestiques	10.1 Incidents enregistrés par la police	Quand une action de police est prise pour s'assurer d'un lieu sûr pour les victimes de violences domestiques		
			11	Personnes vivant dans des structures provisoires/non conventionnelles	11.1 Mobile homes	Pas conçu pour être un lieu de résidence habituel
					11.2 Construction non conventionnelle	
11.3 Habitat provisoire	Baraque ou cabane de structure semi permanente					
12	Personnes en logement indigne	12.1 Logements inhabitables occupés	12.1	Défini comme impropre à être habité par la législation nationale ou par les règlements de construction		
					13	Personnes vivant dans conditions de surpeuplement sévère

Note: Un séjour de courte durée est défini comme normalement moins d'un an; un séjour de longue durée est défini comme plus d'un an. Cette définition est compatible avec les définitions du recensement telles qu'elles sont recommandées dans le rapport UNECE/EUROSTAT (2006)

(\*) Inclut les centres de désintoxication, les hôpitaux psychiatriques, etc.



Pour obtenir plus de renseignements, veuillez consulter le 5<sup>e</sup> bilan de statistiques sur l'exclusion liée au logement en Europe (Edgar et Meert) sur le site de la FEANTSA [www.feantsa.org](http://www.feantsa.org).

La FEANTSA est soutenue financièrement par la Commission européenne. Les opinions exprimées sont celles des intervenants, la Commission n'est pas responsable de l'utilisation des informations qui sont incluses dans le présent dossier.

Fédération Européenne d'Associations Nationales Travaillant avec les Sans-Abri AISBL  
European Federation of National Associations Working with the Homeless AISBL

194, Chaussée de Louvain ■ 1210 Bruxelles ■ Belgique ■ Tél.: +32 2 538 66 69 ■ Fax: +32 2 539 41 74 ■ [office@feantsa.org](mailto:office@feantsa.org) ■ [www.feantsa.org](http://www.feantsa.org)



## 8.2. Engagement moral

Engagement moral – Dénombrement des personnes sans abri le 5/11/2018

Le dénombrement est un des instruments visant une meilleure connaissance du sans-abrisme en Région de Bruxelles-Capitale. Il vise à produire une photographie instantanée de la situation, et notamment de celle la plus méconnue (de la rue, des squats, etc.) et ainsi rendre plus visible l'invisible.

La Strada s'engage à associer les participants au dénombrement à l'interprétation des données, spécifiquement les « compteurs » qui manifesteront un intérêt en ce sens.

Les « compteurs » qui se rendent dans les zones géographiques attribuées s'engagent:

- ▶ à respecter les personnes qui séjournent dans l'espace public. Ils veillent par conséquent à ne pas les déranger ni les réveiller;
- ▶ dans le cas où la personne sans abri concernée prend l'initiative personnelle d'échanger quelques mots, seules des questions pour déterminer son âge pourront être posées. Si n'est pas possible, l'enquêteur n'insiste pas;
- ▶ à respecter la confidentialité des données collectées ayant trait aux personnes sans abri et à leur lieu de séjour et de les communiquer exclusivement aux responsables de la Strada dans le cadre du dénombrement.

## 8.3. Formulaire pour le dénombrement nocturne du 05 novembre 2018

**la Strada**  
Centre d'appui au secteur bruxellois d'aide aux sans-abri  
Steunpunt thuislozenzorg Brussel

**Dénombrement des personnes sans-abri – 5 novembre 2018**  
**Dak- en thuislozentelling – 5 november 2018**

LIEUX – PLAATSEN			PERSONNES / PERSONEN							AUTRES OBSERVATIONS – ANDERE OPMERKINGEN	
Heure	Adresse	Lieux précis	♀	♂	?	Enfants – Kinderen <18 ans / jaar				Traces de présence (s'il n'y a personne)	Signes distinctifs ou remarque importante
Uur	Adres	Precieze locatie				0-3 BABY	3-12 ENF. KIND	12-18 ADO JONGER- EN	?	Sporen van aanwezigheid (wanneer er niemand is)	Uiterlijke kenmerken of belangrijke opmerkingen
23h40	Rue Van Hammée 2	à gauche des bulles à verre, en haut du pont	0	1						grand carton et couverture	Il pourrait aussi être jeune, difficile à dire car visage abîmé

Zone : Centre d'appui au secteur bruxellois d'aide aux sans-abri - La Strada - Steunpunt thuislozenzorg Brussel 1

## 8.4. Formulaire pour les hôpitaux

LA STRADA

### Formulaire destiné aux hôpitaux, dénombrement des sans-abri et mal logés de la nuit du 5 au 6 novembre 2018

**Attention:** Le but est de nous communiquer le nombre des personnes qui ont été hébergées à l'hôpital (sans doute aux urgences) durant la nuit du 5 au 6 novembre 2018 par manque de logement adéquat

Dénomination de l'hôpital, de la clinique ou du centre hospitalier:

Dénomination des sites	Nombre d'hommes	Nombre de femmes	Nombre de transgenres	Nombre d'enfants			Nombre total des personnes hébergées	Nombre de refus le 5/11	Parmi les enfants, nombre de mineurs étrangers non accompagnés (MENA)	Remarques
				0 - 3	< 3 - 12	< 12 - 18				
Site 1 :										
Site 2 :										
Site 3 :										
Site 4 :										
Site 5 :										
Site 6 :										
Site 7 :										
Site 8 :										

## 8.5. Formulaire pour les CPAS

Dénomination des sites	Type de service (ILA, transit, hébergement d'urgence, etc.)	Capacité maximale d'hébergement	Nombre de places occupées	Nombre d'hommes	Nombre de femmes	Nombre de transgenres	Nombre d'enfants			Nombre total de personnes hébergées	Parmi les enfants, nombre de mineurs étrangers non accompagnés	Nombre de refus au 5/11 *	Remarques
							0 - 3	< 3 - 12	< 12 - 18				
Site 1 :													
Site 2 :													
Site 3 :													
Site 4 :													
Site 5 :													
Site 6 :													
Site 7 :													
Site 8 :													
Site 9 :													
Site 10 :													
<b>Total</b>													

\* Spécifier : sur place , au téléphone



## 8.6. Formulaire pour la pré et post-enquête

# la Strada

Centre d'appui au secteur bruxellois d'aide aux sans-abri  
Steunpunt thuislozenzorg Brussel

### DENOMBREMENT 5 novembre 2018 Formulaire pour la pré-post-enquête

#### **FICHE QUESTIONNAIRE :**

LIEU DE L'ENTRETIEN : .....

HEURE DE L'ENTRETIEN : .....

NOM DE L'ENQUÊTEUR : .....

NUMERO DU QUESTIONNAIRE : .....

#### Note générale aux enquêteurs

##### **Pourquoi la pré/post enquête ? (éléments clé à garder en tête) :**

- **Objectifs** : mieux comprendre combien de personnes restent la nuit « dehors » et dans quelles conditions ? (un moment clé : la nuit dernière)
- **Buts** : connaître la situation des personnes sans abri, améliorer le travail social et les politiques publiques.
- **Règles** : anonymat et confidentialité.

##### **Quelle posture adopter lors de la conduite de l'interview :**

**Eviter toute approche intrusive**/par interrogatoire, **éviter d'être prisonnier de questions fermées**.

Dans la posture, l'enquêteur veillera à **prendre le temps** de rencontrer la personne sans trop se fixer sur les champs détaillés de questions. Mieux vaut 5 questionnaires réalisés de façon complète et en prenant le temps de l'échange avec les répondants que 20 questionnaires réalisés de façon trop rapide ou incomplète.

Pour ce faire, le déroulé ci-après reprend non pas une série de questions mais une check-list de données à récolter. Chacune s'inscrivant dans des **volets thématiques (3) + 1 fiche complète du profil**.

Pour chacun de ces volets : veiller à récolter les données qualitatives et à considérer les tableaux et pastilles des check-lists comme des « aides mémoire ».



# la Strada

Centre d'appui au secteur bruxellois d'aide aux sans-abri  
Steunpunt thuislozenzorg Brussel

## VOLET THEMATIQUE 1 : LIEU(X) DE VIE

1) « Accroche » => Connaître la personne. Depuis combien de temps est-elle en galère ?  
Où dit-elle principalement ? Depuis combien de temps ?

<p><b>Sexe :</b> Masculin/Féminin/Autre</p> <p><b>Âge :</b></p> <p><b>Localisation dans la RBC :</b></p>
--

<p><b>Durée de la galère :</b></p> <p><b>Mobilité vers la Région Bruxelloise ?</b></p> <p><b>Types d'adresses :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Domicile</li> <li>• Adresse de référence CPAS</li> <li>• Domiciliation chez un ami, de la famille</li> <li>• Domiciliation dans un service</li> <li>• Pas d'adresse</li> </ul>
---

2) Type d'endroit dans lequel la personne a passé la nuit précédente (à partir de 23h)

**NOTICE :** Deux grands types de profils existent dans les habitudes de vie des personnes. Les « **Bougeant-itinérant** » ou les « **dormant** » => Parmi ces options **entourez** celle qui correspond à la réponse de la personne. Si aucune ne correspond, merci de le spécifier.

**Notez toujours le nom du service, de l'institution fréquentée** par le répondant quand cette info est mentionnée (ex : Pierre d'Angle accueil de nuit).

### A. « Bougeant itinérant »

#### Personne ayant passé la nuit en rue

- Commune-quartier habituel :.....
- .....

#### Personne ayant passé la nuit dans plusieurs endroits (itinérance)

- Communes/quartiers de l'itinérance :.....
- .....

### B. « Dormant »

#### Centre d'hébergement

- Samusocial
- Pierre d'Angle
- Centre d'Urgence Ariane
- Maison d'Accueil : laquelle ?  
.....
- Porte d'Ulysse (PF Citoyenne)
- Chez un citoyen hébergeur (PF Citoyenne)
- Habitat accompagné

SI « Bougeant itinérant » entouré: PASSER  
ENSUITE AU VOLET n°2 (pas faire le volet  
B)



# la Strada

Centre d'appui au secteur bruxellois d'aide aux sans-abri  
Steunpunt thuislozenzorg Brussel

Centre médical :

- Hôpital, clinique, maison de soin
- Médi-Halte
- Centre de crise ENADEN

Prison:

.....

Logement:

- Logement dont le répondant est propriétaire, locataire, sous-locataire.
- Logement dépendant d'une association, d'un centre d'hébergement.
- Logement où la personne est hébergée par un particulier (ami, famille).

Logement spécifique dans le cadre : demande de protection/séjour en

Belgique :

- Appartement CPAS-ILA
- Logement suivi par une association (CARITAS, CIRE, autre)
- Centre d'accueil pour demandeurs d'asile, lequel ?

.....

Chambre d'hôtel ou auberge de jeunesse :  
(préciser)

.....

Lieux non prévus pour l'habitation : abris de fortune : (spécifier)

.....  
.....

Caves, greniers	<b>Zone urbaine dense</b>    <b>Zone vertes</b> (bois, parcs, ...)
Parking fermé	
Véhicule	
Usine, entrepôt	
Communs d'immeuble	
Chantier, friche	
Tente	
Garage	

Squat :

.....

Communauté religieuse (p ex : un centre religieux, une église, une mosquée, etc.) :

.....

Lieux non prévus pour l'habitation : espace public : (spécifier)

.....  
.....

Métro	<b>Zone urbaine dense</b>    <b>Zone vertes</b> (bois, parcs, ...)
Gare	
Centre commercial	
Bâtiment public	
Rue, pont	
Parking extérieur	
Jardin public	
Terrain vague	



# la Strada

Centre d'appui au secteur bruxellois d'aide aux sans-abri  
Steunpunt thuislozenzorg Brussel

## VOLET THEMATIQUE 2 : ENTOURAGE

**NOTICE :** Deux grandes options **SEUL** ou **ACCOMPAGNE** à propos desquelles il est intéressant de recueillir l'avis, le ressenti des personnes. Quelles sont les choses vécues comme des contraintes ?

### Avec qui la personne a passé la plus grande partie de la soirée et/ou de la nuit précédente ?

.....  
.....

Seul/accompagné		
Choix/non choix	Seul	Accompagné
<b>Choix ou Option</b> (choix avec des contraintes) <b>!! Etre attentif aux contraintes confiées</b>	Ex : choix de s'isoler pour se préserver de violences, éviter certaines personnes... ..... ..... .....	Ex : avec un conjoint, des enfants, un groupe d'amis, etc. ..... ..... .....
<b>Non choisi</b>	Ex : n'avoir pas pu trouver de place en hébergement d'urgence ..... ..... .....	Ex : Devoir dormir en dortoirs avec d'autres personnes ..... ..... .....

#### **Cas où la personne est accompagnée :**

- Partenaire/conjoint
- Enfant(s)  
 !!! précisez leur nombre et leur âge  
 .....  
 .....
- Un(e) ami(e)
- Des amis ou d'autres personnes que vous connaissez
- Des personnes que vous ne connaissez pas
- Autres :  
 .....  
 .....



# la Strada

Centre d'appui au secteur bruxellois d'aide aux sans-abri  
Steunpunt thuislozenzorg Brussel

## VOLET THEMATIQUE 3 : NON RECOURS ET NON APPEL

**NOTICE :** L'objectif est ici d'identifier les raisons et causes faisant que la personne NE FAIT PAS appel à certains services d'aide.

### Raisons qui font que vous préférez NE PAS faire appel à un des services de nuit existant en RBC

.....

.....

*Exemples de raisons. Si possible, mentionner le nom des services auxquels la personne fait référence à chaque fois. Listing de causes possibles → entourez !*

<b>Cadre de l'institution</b>	<b>Configuration institution</b>	<b>Prix</b>	<b>Situation administrative de la personne</b>
Anonymat	Réputation du lieu	Pas gratuit	Pas de droit de séjour
Règlement d'ordre intérieur	Sécurité	Prix trop élevé	Pas d'allocations sociales (RIS, pension, mutuelle,...)
Consommation	Personnes accueillis	Prix pas en accordance avec le service offert	Peur d'avoir affaire à la police, à des huissiers
Heures d'ouverture	Animaux de compagnie	La qualité	<b>Solitude</b>
Mode d'accès / accueil	Intimité/vie privée		
Accompagnement	Nourriture		<b>Réputation personnelle:</b> (assimilé à un groupe public particulier)
Personnel			



# la Strada

Centre d'appui au secteur bruxellois d'aide aux sans-abri  
Steunpunt thuislozenzorg Brussel

## VOLET THEMATIQUE 4 : AVIS ET OPINIONS SUR LES SERVICES

**NOTICE :** L'objectif est de récolter à chaque étape l'avis et observations des personnes sur les services qu'elles fréquentent.

Quelques exemples de questions à avoir en tête (attention ne pas les poser directement, les identifier dans le discours de la personne sans les poser idéalement).

- **Pensez-vous que l'accueil doit être anonyme ? Seriez-vous d'accord de donner votre nom et votre prénom pour pouvoir passer la nuit dans un centre?**
- **Que pensez-vous de la qualité des services d'hébergement de nuit, si il y avait des points majeurs à améliorer, ce seraient lesquels ?**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



# la Strada

Centre d'appui au secteur bruxellois d'aide aux sans-abri  
Steunpunt thuislozenzorg Brussel

## PROFIL DE LA PERSONNE INTERVIEWÉE

!!! Ne pas poser directement ces questions !!! Remplir ce volet après ou entre les entretiens. Prenez le temps pour compléter le formulaire après l'entretien avec la personne.

### Sexe :

- Homme
- Femme
- X

Age : .....

### Titre de séjour en Belgique:

- Nationalité Belge
- Nationalité européenne
  - De quel pays ? .....
- Réfugié(e) reconnu(e) ; vous pouvez rester en Belgique, vous pouvez avoir votre propre logement, vous pouvez travailler.
  - De quel pays ? .....
- Demandeur d'asile (vous avez été à l'office des étrangers et au CGRA (Commissariat Général aux Réfugiés et Apatrides) récemment et on vous a posé des questions pour savoir comment c'était dans votre pays, pourquoi vous êtes en danger et pourquoi vous demandez la protection de la Belgique – vous attendez une réponse).
  - De quel pays ? .....
- En séjour irrégulier (vous n'avez pas de papiers).
  - De quel pays ? .....
- Autre : .....

### Etat des ressources :

- Travail avec contrat
- Travail au noir
- CPAS (RIS, ERIS)
- Mutuelle
- Chômage
- Pension
- Allocation personne handicapée (Vierge Noire)
- Faire la manche
- Vente d'objets (objets fabriqués soi même, etc)
- Pas de ressources
- Autre : .....

# la Strada

Centre d'appui au secteur bruxellois d'aide aux sans-abri  
Steunpunt thuislozenzorg Brussel

## Editeur responsable

La Strada asbl  
Centre d'appui au secteur bruxellois d'aide aux sans-abri  
Rue de l'association 15 - 1000 Bruxelles  
T : 02/880.86.89 [www.lastrada.brussels](http://www.lastrada.brussels)

Le rapport est disponible sur le site internet de la Strada.

Dit verslag is beschikbaar in het Nederlands.

Toute reproduction est autorisée sous réserve de citer la source.

Bruxelles, mars 2019

Avec le soutien de



COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE  
GEMEENSCHAPPELIJKE GEMEENSCHAPSCOMMISSIE